Chastagner
Location

Catalogue location 2021

chastagner.fr

Notre histoire

1862

Philippe Chastagner crée son atelier de mécanique et l'installe dans le 11e arrondissement de Paris où il fabrique et loue des treuils en bois.

1970

La société déménage à Neuilly-Plaisance (93) pour poursuivre son développement.

2001

La société ne cesse de progresser. Elle ouvre une **deuxième agence à Herblay (95)**, par le biais du rachat de la société ATA.

2003

Ouverture de la **troisième agence à Coignières, dans les Yvelines (78),** par le biais du rachat de la société TSC.

2007

Rachat de la société C.LEV à Orléans (45). Elle devient la **quatrième agence Chastagner.**

Nos missions

Chastagner est depuis 1862, un acteur historique et majeur dans la location de matériels pour le BTP et l'Industrie. Forts d'un parc Location de plus de 3 000 matériels et 7 agences en France, nous nous engageons à vous accompagner et vous apporter la solution adaptée à chaque étape de votre chantier.

Nos valeurs

Confiance

Nous cherchons à bâtir et développer chaque jour des relations durables basées sur la confiance entre nos clients, fournisseurs et collaborateurs. Pilier de notre ADN, la confiance facilite les échanges et contribue à la réussite de chaque projet.

Expertise

Nous travaillons au développement des compétences techniques de nos équipes et l'évolution constante de nos matériels.

Envie

Avoir la volonté de tout faire pour que quotidienement nous ayons le plaisir et la satisfaction dans nos échanges. Ce principe s'applique aussi à la réussite de ce que nous entreprenons.

2009

Pour accompagner sa progression, Chastagner doit de nouveau déménager : **3800 m² à Neuilly-sur-Marne.**

2010

Ouverture de la **cinquième agence,** en Haute-Normandie, dans la périphérie de Rouen (76), par le biais du rachat de la société MUSSO.

2018

Chastagner acquiert la société LOCA.BIS qui devient la sixième agence, implantée en plein cœur de la métropole lilloise.

2019

Ouverture de la **septième agence** à Dunkerque.

2020

Déménagement de l'agence Coignières sur la commune de Trappes pour poursuivre son développement en Île-de-France.

Nos services

Conseils & études

Quelle que soit la typologie de votre chantier, nous étudions les problématiques et vous apportons les conseils vers la solution la plus appropriée. La durée, les charges, l'encombrement, le budget et les délais sont autant de contraintes liées à un chantier auxquelles nous savons répondre.

Livraison

Nous vous proposons, sur simple demande, une livraison des matériels loués dans la demi-journée sur votre chantier et sur tout le territoire.

Installation

Nos équipes techniques procèdent sur votre chantier au montage et démontage de votre matériel en prenant en compte l'ensemble de vos attentes et la réglementation.

Assistance

Nos techniciens itinérants sont en mesure de gérer votre demande et vous apporter un service personnalisé afin de limiter les temps d'arrêt d'un matériel.

Réparation et maintenance

Vous êtes propriétaire d'un matériel ? Nous vous proposons d'assurer sa réparation et maintenance dans nos ateliers.

Vente

Vous souhaitez acheter les matériels et accessoires présentés dans ce catalogue ? Demandez un Catalogue Vente à l'agence Chastagner de votre choix. Un interlocuteur commercial sera à votre disposition pour vous apporter les conseils et un accompagnement complet vers une solution sur-mesure.

Formation

Nous vous proposons des modules de formation sur la conduite d'un matériel de votre choix, réalisés avec des organismes professionnels partenaires. Ces formations ont pour but de vous assurer de travailler en parfaite adéquation avec la réglementation et de développer les compétences de vos équipes.

Nos engagements

La satisfaction clients

La conformité des matériels

Le respect des délais

Guide pratique d'une location 2021

Les 4 étapes de la location

Choisir la location chez Chastagner, c'est l'assurance d'utiliser un matériel adapté à chacun de vos chantiers et de profiter d'un ensemble de services. Choisir la location chez Chastagner, c'est aussi la garantie de travailler avec les matériels les plus récents conformes aux normes en vigueur et de profiter d'un accompagnement complet et personnalisé durant toute la durée de votre location.

1

Quelle est la procédure pour une ouverture de compte ?

Vous remplissez le formulaire pour toute première location. Vous nous fournissez :

- Un extrait K-Bis datant de moins de 3 mois, les Conditions Générales de Location signées,
- Un chèque de caution,
- Une attestation d'assurance.

2

Comment valider ma commande ?

- Vous sélectionnez le matériel sur notre site Internet chastagner.fr et demandez un devis *via* le formulaire de contact ou directement en agence.
- Vous nous communiquez la durée prévisionnelle et nous transmettez les caractéristiques de votre chantier (localisation, type de chantier, etc.).
- Un collaborateur Chastagner vous contactera dans les plus brefs délais pour établir une offre.
- Vous nous envoyez une confirmation écrite pour valider votre commande.
- Le contrat de location est établi et signé en deux exemplaires.

3

Que dois-je faire après l'établissement du contrat de location ?

- Nous vous remettrons les documents réglementaires relatifs au matériel loué (notice d'utilisation, certificat de conformité, etc.) et vous proposons aussi les fournitures nécessaires à l'utilisation de votre matériel (câbles, crochets, outillage, etc.).
- Certains accessoires sont uniquement disponibles à la vente.

4

Comment faire pour nous restituer le matériel ?

- Vous restituez le matériel loué dans une agence de votre choix.
- Après vérification par nos techniciens, nous vous remettrons le « bon de retour ».

Réglementation / carnet de maintenance

Arrêté du 9 Juin 1993 relatif aux vérifications des appareils et aux accessoires de levage, abrogé et remplacé par l'arrêté du 1er mars 2004. Les modifications de la réglementation relative à l'utilisation et aux vérifications des appareils et accessoires de levage, entrées en vigueur depuis le 1er Avril 2005, imposent à tous les utilisateurs les obligations suivantes :

L'examen d'adéquation

Vérification de la comptabilité des caractéristiques du treuil avec la nature des travaux à exécuter et leur environnement.

Le « contrôle technique » semestriel

Cela consiste en un examen de l'état de conservation ainsi que des tests des différents organes et dispositifs de protection et de sécurité. Ce contrôle technique est aussi appelé : Vérification Générale Périodique (VGP).

Les vérifications de mise ou remise en service sur chantier

Le carnet de maintenance

À compter du 1er avril 2005, le chef d'établissement doit, au titre des dispositions de l'arrêté du 2 mars 2004, établir et tenir à jour un carnet de maintenance des appareils et accessoires de levage.

Dans ce carnet de maintenance, doivent être consignées

Les opérations de maintenance effectuées, en application des recommandations du fabricant de l'appareil.
Toute autre opération d'inspection, d'entretien, de réparation, de remplacement ou de modification effectuée sur l'appareil.

Pour chaque opération, sont indiqués :

Les **noms** des intervenants

La **nature** de l'opération

La **date** des travaux

Sommaire

— 09 —
Treuils au sol

— 19 —
Treuils d'échafaudage

— 23 —
Treuils à câble passant

— 27 —
Palans à chaîne

— 35 —
Grues de terrasse

— 39 —
Grues de puisatier

— 43 —
Accessoires de levage

— 47 —
Monte-matériaux Monte-meubles

— 51 —
Location avec opérateur

— 53 —
Plateformes de transport

— 57 —
Portiques et Trépieds

— 61 —
Élévateurs téléscopiques

— 65 —
Manutention

— 71 —
Crics et Vérins

— 74 —
Soudage

— 77 —
Plateformes individuelles et échafaudages roulants

— 81 —
Autres matériels

Index

A
Accessoires de levage 43-46
Ascenseurs de chantier 56

B
Bacs à mortier 45
Bennes basculantes 44
Bourriquets 44
Brouettes élinguables 44
Brouettes manuelles 69
Brouettes sur chenilles 68

C
Carnet de maintenance 05
Casiers pour bouteilles élinguables 44
Caisses élinguables 45
Centrales hydrauliques 26
Chariots de direction manuels 32-33
Chariots de transport électriques 68
Chariots de transport manuels 69
Chevalets 21
Conditions générales de location 88-89
Containers 87
Convoyeurs à bande 84
Crics 71-73

D
Diables élinguables pour bouteilles 44

E
Échafaudages roulants 77-79
Échelles emboitables 48
Échelles d'accès dalle et prémur 80
Élévateurs télescopiques 61-64

F
Franchises 90

G
Goulottes d'évacuation 85
Griffes pour profilés 32-33
Groupe 91
Groupes électrogènes 86
Grues d'atelier 64
Grues de puisatier 39-42
Grues de terrasse 35-38
Guide pratique d'une location 04

L
Levage de personne 82
Lève-poutre 63
Location avec opérateur 51-52

M
Manutention 65-70
Manutention vitrage 67
Masses 83
Monte-matériaux / Monte-meubles 47-50
Monte-charges 54
Monte-charges avec accompagnant 55
Moufles 17

N
Notre histoire 02-03
Nos missions 02
Nos valeurs 02
Nos engagements 02
Nos services 03

P
Palans à chaîne électriques 28-29
Palans à chaîne manuels 30-31
Palans pneumatiques 34
Palonniers 46
Palonniers à ventouse 66
Patins fixes 70
Pesons à aiguilles 83
Plateformes individuelles 80
Points d'ancrage 82
Porte-plaques élinguable 44
Portiques avec déport 60
Portiques roulants 58-59
Potences mobiles 64
Potences sur chenilles 68
Poulies 16-17

R
Réglementation 05

S
Soudage 74-76
Support cinq crochets élinguable 45
Supports seaux élinguables 45

T
Timons 70
Transpalettes 69
Trépieds 60
Treuils à câble passant 23-26
Treuils au sol 09-18
Treuils potence 20
Treuils sur chevalet 21
Treuils d'échafaudage 22

V
Vérins 71-73

Pourquoi travailler avec nous ?

— Maxime GAURAT
Électromécanicien-dépanneur

— Corinne ANTONIAZZI
Assistante Exploitation
(Service Travaux)

— Slim ZAYANI
Responsable d'atelier

— Angélique BERTEIN
Assistante Exploitation

2 000 clients
nous font confiance

Un réseau de
7 agences

Un parc location de
+ de 3 000 matériels

+ de 150
années d'expertise

100
femmes et hommes
au service de nos clients

www.chastagner.fr
Rapide, efficace et simple d'utilisation

« En quelques clics, vous retrouvez l'ensemble de nos solutions, notre actualité et téléchargez gratuitement les fiches matériels ! »

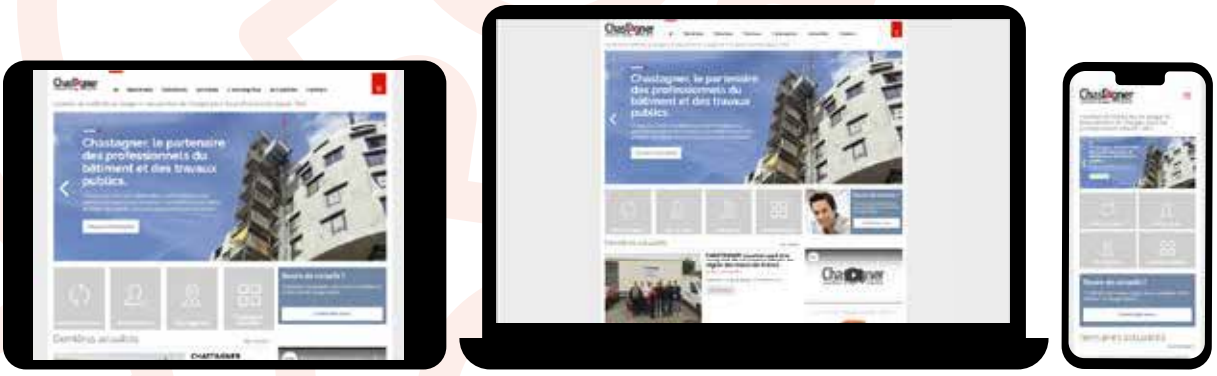

contact@chastagner.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

Treuils au sol

Avec une gamme allant de 300 kg à 25 T, ces treuils bénéficient d'une grande capacité d'enroulement de câble et d'un variateur de vitesse permettant des applications très diverses. Nous définissons avec vous le modèle adapté à votre besoin, apportons un soin tout particulier dans la préparation du matériel et mettons à votre disposition notre savoir-faire.

Steve ROBERGE
Chef des Ventes

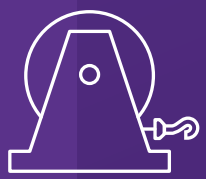

Conseils & études
Livraison
Installation

Treuils électriques compacts

Usages

Une gamme de treuils électriques pour toutes applications de levage ou de traction/halage. Leur robustesse et leur grande capacité d'enroulement de câble leur permettent de répondre à de multiples utilisations.

Bâtiment, Travaux publics, Industrie, Énergie (installation câbles réseaux), Éolien, Scénique, Transports (maritime et fluvial, ferroviaire), Mines et carrières.

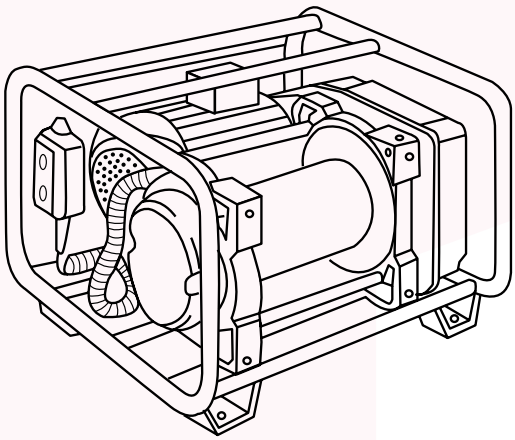

— TRC 600 VV

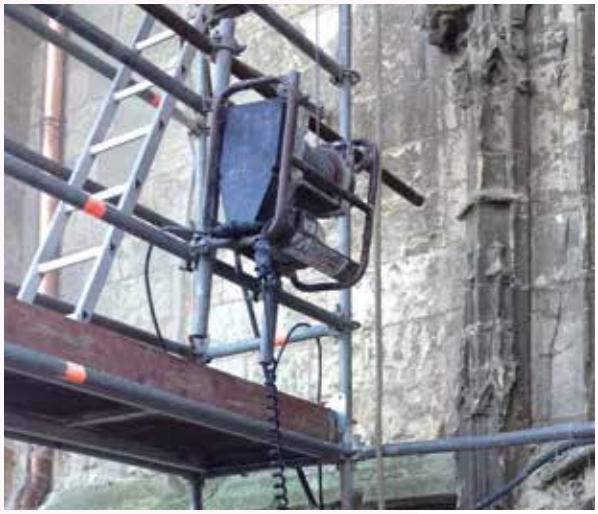

— TRC 300

— TRC 800

— TRC 500

Qualités techniques

Treuils manu-portables, très maniables et protégés grâce à leur châssis tubulaire, spécialement étudiés pour le BTP. Fixation et lestage grâce aux fourreaux en partie basse qui permettent notamment le passage de tubes d'échafaudage. Les versions avec variateur de vitesse électronique (VV) permettent des démarrages et des arrêts en douceur. La vitesse est réglable de 10 à 100%, progressivement par potentiomètre.

Type	Charge utile	Vitesse	Capacité de câble	Alimentation
TRC 300	300 kg	20 m / min	60 m	230 V mono
TRC 300 VV	300 kg	2 à 20 m / min	55 m	230 V mono
TRC 350	350 kg	14 m / min	56 m	230 V mono
TRC 350 VV	350 kg	2,6 à 26 m / min	56 m	230 V mono
TRC 500	500 kg	12 m / min	85 m	230 V mono
TRC 500 VV	500 kg	1,2 à 12 m / min	85 m	230 V mono
TRC 500 L	500 kg	12 m / min	130 m	230 V mono
TRC 500 L VV	500 kg	1,2 à 12 m / min	130 m	230 V mono
TRC 600 VV	600 kg	1,1 à 11 m / min	93 m	230 V mono
TRC 600 L VV	600 kg	1,1 à 11 m / min	139 m	230 V mono
TRC 800	800 kg	17 m / min	60 m	400 V tri
TRC 800 VV	800 kg	1,7 à 17 m / min	65 m	400 V tri

Observations

- Treuils livrés sans rallonge électrique et sans poulie (voir p.16 et 17).
- Treuils équipés de la capacité de câble de levage maximale et d'une télécommande de 3 m.

Options

- Différentes longueurs de câble de levage.
- Différentes longueurs de télécommande.
- Rallonges électriques.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Treuils électriques grandes capacités

Usages

Une gamme de treuils électriques pour toutes applications de levage ou de traction/halage. Leur robustesse et leur grande capacité d'enroulement de câble leur permettent de répondre à de multiples utilisations.

Bâtiment, Travaux publics, Industrie, Énergie (installation câbles réseaux), Éolien, Transports (maritime et fluvial, ferroviaire), Mines et carrières.

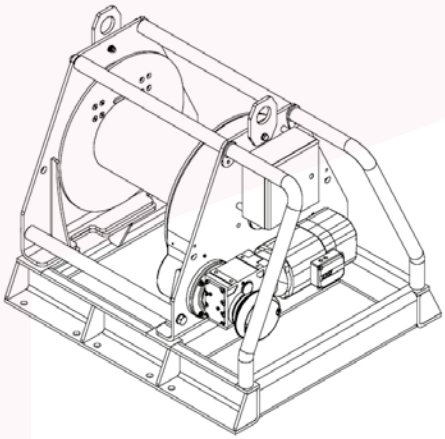

— TE 1 600

— TE 1 600 VV

— TE 2 000

— TE 3 300

Qualités techniques

Robustes, ces treuils électriques bénéficient d'une grande capacité d'enroulement, d'un frein à fort couple et d'une vitesse de levage en adéquation avec la force du treuil. Équipés d'un châssis et d'une protection tubulaire du moteur, ils sont parfaitement adaptés aux travaux sur chantier. Les versions avec variateur de vitesse électronique (VV) permettent des démarrages et des arrêts en douceur.

Type	Charge utile	Vitesse	Capacité de câble	Alimentation
TE 1300	1300 kg	8 m / min	160 m	400 V tri
TE 1300 VV	1300 kg	1,4 à 14 m / min	160 m	400 V tri
TE 1600	1600 kg	7 m / min	160 m	400 V tri
TE 1600 VV	1600 kg	1,1 à 11 m / min	160 m	400 V tri
TE 2000	2000 kg	5 m / min	235 m	400 V tri
TE 2000 VV	2000 kg	1,1 à 11 m / min	235 m	400 V tri
TE 3300	3300 kg	7 m / min	180 m	400 V tri
TE 3300 VV	3300 kg	0,7 à 7 m / min	180 m	400 V tri

Observations

- Treuils installés sur un châssis préalablement percé permettant une installation rapide.
- Treuils livrés sans rallonge électrique et sans poulie (voir p.16 et 17).
- Treuils équipés de la capacité de câble définie en fonction du besoin du chantier et d'une télécommande de 3 m.

Options

- Différentes longueurs de câble de levage.
- Différentes longueurs de télécommande.
- Rallonges électriques.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Treuils électriques grandes capacités

Usages

Une gamme de treuils électriques pour toutes applications de levage et de traction/halage d'une forte charge.
Leur robustesse et leur grande capacité d'enroulement de câble leur permettent de répondre à de multiples utilisations.

Bâtiment, Travaux publics, Industrie, Énergie (installation câbles réseaux), Éolien, Transports (maritime et fluvial, ferroviaire), Mines et carrières.

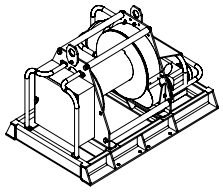

— Boîte à coin

— TE 5000 VV

— TE 11000 VV

Qualités techniques

Les treuils sont équipés d'un fin de course et d'un limiteur de charge. Ils peuvent donc être utilisés aussi bien en levage qu'en halage. Les versions avec variateur de vitesse électronique (VV) permettent des démarrages et des arrêts progressifs.

Type	Charge utile	Vitesse	Capacité de câble	Alimentation
TE 5000	5000 kg	4 m/min	240 m	400 V tri
TE 5000 VV	5000 kg	1 à 10 m/min	160 ou 240 m	400 V tri
TE 7 500 VV	7500 kg	0,4 à 4 m/min	225 m	400 V tri
TR 11000 VV	11000 kg	0,5 à 5 m/min	250 m	400 V tri
TR 25000	25000 kg	4m/min	440m	400 V tri

Observations

- Treuils installés sur un châssis préalablement percé permettant une installation rapide.
- Treuils livrés sans rallonge électrique et sans poulie (voir p.16 et 17).
- Treuils équipés de la capacité de câble définie en fonction du besoin du chantier et d'une télécommande de 3 m.
- Les treuils ayant une charge utile supérieure à 6000 kg (TE 7500 VV, TR 11000 VV et TR 25000) sont équipés d'une boîte à coin.

Options

- Différentes longueurs de câble de levage : forfaits d'installation sur-mesure, merci de nous consulter.
- Différentes longueurs de télécommande.
- Rallonges électriques.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Treuil électrique Koloss

NOUVEAU

Force de 12 à 35 T en levage et jusqu'à 50 T en traction / halage.
Treuil électrique KOLOSS doté de grandes capacités d'enroulement,
conçu pour les applications de levage et de traction de très lourdes charges.

- Alimentation triphasée 400 V – 50 Hz.
- Grille de protection d'accès au tambour.
- Châssis en acier mécanosoudé, grenaillé et peint.
- Boîte de commande 3 boutons, non débrochable avec potentiomètre.

Poulies et moufles

Usages

Poulies de renvoi et moufles destinés à toutes les installations temporaires de levage ou de traction. Nos poulies peuvent aussi être utilisées en déviation de câble. Nos moufles permettent d'obtenir de fortes capacités de levage ou de halage avec des treuils de moindre capacité.

Bâtiment, Travaux publics, Industrie, Énergie (installation câbles réseaux), Tension de bandes transporteuses.

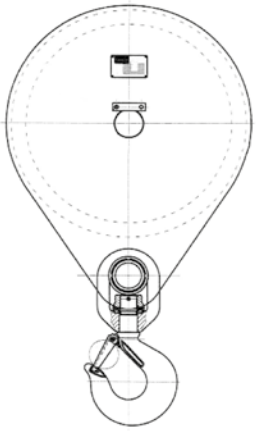

— Poulie

— Poulie de renvoi fixes avec chapes en équerre (Type PF)

— Moufle

Qualités techniques

Nos poulies avec crochet sont à chape ouvrante afin de faciliter la mise en place et le passage du câble dans celles-ci. Le montage, le démontage ou la modification de configuration d'installation se font très rapidement.

Type	Charge utile	Poids
Poulie 1,25 T	1250 kg	6 kg
Poulie 2 T	2000 kg	11 kg
Poulie 4 T	4000 kg	25 kg
Poulie 6 T	6000 kg	60 kg
Poulie 6,4 T	6400 kg	50 kg
Poulie 12,5 T	12 500 kg	90 kg
Poulie 16 T	16000 kg	135 kg
Poulie 22 T	22000 kg	372 kg

Type	Charge utile	Poids
Moufle 1,6 T	1600 kg	8 kg
Moufle 2 T	2000 kg	10 kg
Moufle 4 T	4000 kg	40 kg
Moufle 6 T	6000 kg	90 kg
Moufle 10 T	10000 kg	150 kg
Moufle 20 T	20000 kg	100 kg

Type	Charge utile maxi à 90°	Poids
Poulie équerre PF 0,85 T	850 kg	1,5 kg
Poulie équerre PF 1,4 T	1400 kg	5 kg
Poulie équerre PF 2,3 T	2300 kg	11 kg
Poulie équerre PF 5,7 T	5700 kg	29 kg
Poulie équerre PF 7,8 T	7800 kg	54,6 kg
Poulie équerre PF 10,3 T	10300 kg	88,4 kg

Observations

- Nos poulies sont équipées d'un crochet de suspension et sont ouvrantes.
- Nos moufles sont fournis prêts à être installés sur le système de levage.
- Poulies de renvoi fixes avec chapes en équerre

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Treuils électriques et thermiques de tirage

Usages

Gamme de treuils électriques ou thermiques dotés de grandes capacités d'enroulement de câble développée uniquement pour toutes applications de traction/halage.

Bâtiment, Travaux publics, Industrie, Énergie (installation câbles réseaux), Transports (maritime et fluvial, ferroviaire), Mines et carrières.

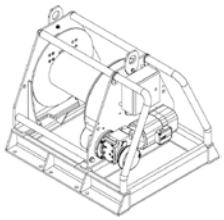

— TD 1500

— TT 6000 VV

— TT 6000 VV

— TT 10000 VV

Qualités techniques

Les treuils thermiques sont très simples d'utilisation car toutes les commandes sont assurées par un seul levier. Ce dernier a un retour automatique en position arrêt freiné si l'opérateur le lâche. Les modèles 2,10T, 6 T et 10 T sont équipés d'un variateur de vitesse (VV) qui permet un démarrage et un arrêt progressif. Tous ces treuils sont équipés d'un châssis de protection pour une utilisation sur chantier.

Type	Charge utile	Vitesse	Capacité de câble	Alimentation
TD 1500	1500 kg	6 m/min	161 m	Thermique
TT 2 100 VV NOUVEAU	2100 kg	0,5 à 5 m/min	200 m	400 V tri
TT 6000 VV	6000 kg	2,2 à 22 m/min	325 m	400 V tri
TT 10000 VV	10000 kg	0,4 à 4 m/min	324 m	400 V tri

Observations

- Treuils installés sur un châssis préalablement percé permettant une installation rapide.
- Treuils livrés sans rallonge électrique et sans poulie (voir p.16 et 17).
- Treuils équipés de la capacité de câble définie en fonction du besoin du chantier et d'une télécommande de 3 m.
- Les treuils ayant une charge utile supérieure à 6000 kg (TT 6000 VV et TT 10000 VV) sont équipés d'une boîte à coin.

Options

- Différentes longueurs de câble de levage : forfaits d'installation sur-mesure, merci de nous consulter.
- Différentes longueurs de télécommande.
- Rallonges électriques.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Treuils d'échafaudage

Simples d'utilisation et rapides à installer, les treuils d'échafaudage sont utilisés pour le levage ou l'évacuation de matériaux sur chantier. Avec un encombrement réduit, ces treuils permettent de lever une charge allant jusqu'à 500 kg. Ces matériels sont indispensables pour faciliter la manutention sur chantier en toute sécurité.

Alexandre MASSIEUX
Technico-Commercial

Conseils & études
Livraison
Installation

Treuils potence

Usages

Machines polyvalentes pour le levage ou l'évacuation de matériaux. Ces treuils potence, très simples d'utilisation et d'installation, sont des outils indispensables pour tous les chantiers en hauteur.

Bâtiment, Rénovation.

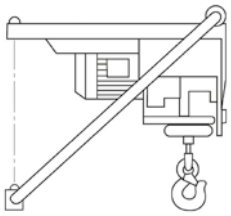

— PALANBOX 160

— ET 150

— TR 225 avec benne basculante

Qualités techniques

Robustes et silencieux, ces treuils s'adaptent à toutes les configurations de chantier grâce à une très large gamme d'accessoires.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Vitesse de levage	Alimentation
PALANBOX 160	160 kg	37 m	22 m / min	230 V mono
ET 150	150 kg	40 m	30 m / min	230 V mono
HE 200	200 kg	24 m	23 m / min	230 V mono
TR 225	200 kg	30 m	19 m / min	230 V mono

Observations

- Treuils livrés sans rallonge électrique.
- L'utilisation des treuils potence est interdite sur les échafaudages roulants.
- Utilisation possible à partir d'un échafaudage de façade fixe ou depuis l'intérieur d'un bâtiment grâce aux différents moyens de fixation.

Options

- Différentes longueurs de télécommande.
- Pensez à louer le bon accessoire (voir p.43).
- Le HE 200 peut être installé avec une ossature de grue de terrasse PLT 200 (voir p.36).
- Rallonges électriques.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Treuils sur chevalet

Usages

Une gamme de treuils sur chevalet pour différentes applications de levage.
Bâtiment, Travaux publics, Rénovation, Assainissement.

— Chevalet 300/I

— Chevalet 300/H

— Chevalet 300/H

Qualités techniques

Démontables en 4 éléments, la mise en œuvre de ces chevalets est très simple et rapide. La conception avec garde-corps intégré permet le levage de charges dans les meilleures conditions de sécurité.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Vitesse de levage	Alimentation
CHEVALET 300/I	300 kg	30 m	19 m/min	230 V mono
CHEVALET 500/I	500 kg	42 m	17 m/min	230 V mono
CHEVALET 300/H	300 kg	40 ou 60 m	14 m/min	230 V mono

Observations

- Treuils livrés sans rallonge électrique.
- Le chevalet peut être ancré au sol ou lesté à l'aide de contrepoids placés dans des bacs ou un porte-lest prévus à cet effet.
- Les CHEVALET 300/H sont livrés en standard avec 40 m de câble de levage.
- Le chevalet peut se fixer au sol avec le kit 2 pattes de fixation (disponible uniquement à la vente – Nous consulter).

Options

- Différentes longueurs de télécommande.
- Pensez à louer le bon accessoire(voir p.43).
- Rallonges électriques.
- Les CHEVALET 300/H sont livrés en option avec 60 m de câble de levage.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Treuils de pied d'échafaudage

Usages

Équipements indispensables pour les monteurs d'échafaudage, les façadiers, les couvreurs. Ces treuils permettent de monter et descendre les matériaux de construction ou les éléments de l'échafaudage lors du montage.

Bâtiment, Rénovation, Couverture, Charpente.

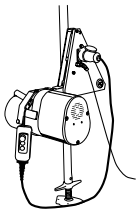

— MP 200

— HG 200

— Maxi 150 S

Qualités techniques

Légers, ils sont faciles à installer en pied d'échafaudage : seule la potence pivotante est ensuite placée à la hauteur souhaitée. Ces treuils sont très rapides et bénéficient de deux vitesses (une lente et une rapide). Ces treuils ont, en configuration standard, une hauteur de travail de 40 m et peuvent atteindre 50 m lorsqu'ils sont placés en hauteur.

Type	Charge utile	Longueur de câble	Vitesse de levage	Alimentation
MP 200	200 kg	80 m	22 m / min	230 V mono
HG 200	200 kg	100 m	23 m / min	230 V mono
Maxi 150 S	150 kg	81 m	15 ou 45 m / min	230 V mono

Observations

- Treuils livrés sans rallonge électrique.
- Treuils fournis avec une potence pivotante.

Options

- L'installation du tube adaptateur avec le Maxi 150 S permet de positionner la potence à n'importe quelle hauteur de l'échafaudage.
- L'installation du tube adaptateur avec le MP 200 et le HG 200 est recommandée pour échapper les rosaces de l'échafaudage.
- Pensez à louer le bon accessoire (voir p.43).
- Rallonges électriques.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Treuils à câble passant

Les treuils dits « à câble passant » possèdent une technologie leur permettant d'avoir des hauteurs de levée importantes pour un poids réduit de l'appareil. De faible encombrement, ils sont simples d'utilisation et d'installation pour un levage ou une traction de charges dans des endroits difficiles d'accès. Avec une charge maximum utile pouvant aller jusqu'à 3 200 kg, ils facilitent l'approvisionnement sur chantier.

Edouard LESAFFRE
Technico-Commercial

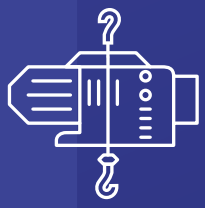

Conseils & études
Livraison
Installation

Treuils électriques

Usages

Cette gamme de treuils électriques à câble passant est parfaitement adaptée aux chantiers pour toutes applications de levage et de traction. Elle permet d'avoir une hauteur de travail illimitée tout en étant robuste, compacte, facilement maniable et idéale pour des travaux de précision.

Bâtiment, Travaux publics, Industrie, Énergie (installation câbles réseaux), Éolien, Ascensoriste.

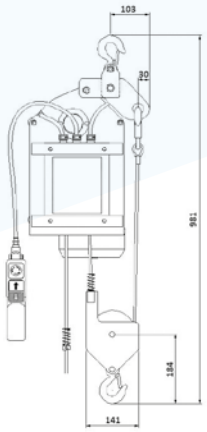

— LM 90

— TR 30

— LM 500 mouflé

— LM 500 avec radiocommande

— Motrix 1 000

— Motrix 1 500

Qualités techniques

Treuils électriques à câble passant ayant un faible encombrement, ils peuvent s'installer dans les endroits les plus difficiles d'accès. Ils n'ont aucune limite par rapport à la longueur du câble de levage grâce au système d'entrainement auto-serreur. Ils sont équipés de fin de course haut et bas ainsi que d'un crochet de suspension en partie supérieure permettant de faciliter leur installation.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Vitesse de levage	Alimentation	Poids avec câble
LM 90	90 kg	20 m	17 m / min	230 V mono	21 kg
TR 30	300 kg	30 ou 50 m	5 m / min	230 V mono	26 kg
TR 30 S	300 kg	30 ou 50 m	13 m / min	230 V mono	37 kg
TR 50	500 kg	30 ou 50 m	7 m / min	230 V mono	37 kg
LM 500	500 kg	30 ou 50 m	7 m / min	230 V mono	33 kg
LM 500 mouflé	990 kg	15 m	3,5 m / min	230 V mono	37 kg
Motrix 1000	990 kg	30 ou 50 m	9 m / min	400 V tri	73 kg
Liftho 1000	1000 kg	30 ou 50 m	9 m / min	230 V mono	74 kg
Motrix 1500 NOUVEAU	1500 kg	30 ou 50 m	5,5 m / min	400 V tri	64 kg

Observations

- Treuils livrés sans rallonge électrique.
- Les treuils à câble passant n'ont pas de limitation de longueur de câble de levage.
- Les treuils TR et LM 500 sont livrés en standard avec 30 m de câble de levage.

Options

- Différentes longueurs de câble de levage.
- Différentes longueurs de télécommande.
- Rallonges électriques.
- Pensez à louer le bon accessoire (voir p.43).
- Possibilité d'équiper le LM 500 avec radiocommande.
- Possibilité de fournir une potence de suspension 500 kg pour échafaudage
- Le Liftho 1 000 peut être équipé d'un sécurichute pour le levage de personne (voir p.82).

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Treuils manuels et hydrauliques

Usages

Ces treuils manuels ou hydrauliques sont des treuils à câble passant. Ils peuvent lever, tirer et positionner les charges les plus lourdes dans de multiples configurations.

Bâtiment, Travaux publics, Industrie, Énergie (installation câbles réseaux), Transport (ferroviaire), Réseaux souterrains, Mines et carrières.

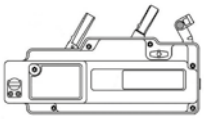

— Treuils manuels

— Équipement hydraulique avec centrale

— Installation hydraulique sur chantier

Qualités techniques

Maniables, légers, robustes et puissants, les treuils manuels se manipulent à l'aide d'un simple levier. La version hydraulique des treuils à mâchoires conserve les mêmes avantages en permettant un positionnement extrêmement précis (au millimètre près). Ils peuvent bien sûr être mouflés pour doubler la capacité et une centrale hydraulique peut alimenter jusqu'à deux treuils simultanément et de manière synchronisée.

Type	Force	Longueur de câble	Version
TU 800	800 kg	20 m	Manuelle
TU 1600	1600 kg	20 ou 50 m	Manuelle
TU 3200	3200 kg	20 ou 50 m	Manuelle
TU 3200 / HYDRAU	3200 kg	20 ou 50 m	Hydraulique

Observations

- Les treuils à câble passant n'ont pas de limitation de longueur de câble de levage.
- L'utilisation d'un point d'ancrage est obligatoire pour pouvoir utiliser ces treuils.
- Le TU 3200 hydraulique est équipé d'une centrale hydraulique avec branchement électrique.
- Possibilité d'utiliser un kit de mouflage sur les TU 3200 (manuel et hydraulique).
- La centrale hydraulique peut alimenter jusqu'à deux TU 3200 hydrauliques.
- Les treuils sont livrés en standard avec 20 m de câble de levage.

Options

- Différentes longueurs de câble de levage sont disponibles pour les types TU 1 600, TU 3 200, et TU 3200 / Hydrau.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Palans à chaîne

Avec une gamme allant de 200 kg à 20 T de charge maximum utile, cet appareil de levage peut s'installer à l'extérieur comme à l'intérieur d'un bâtiment. Les palans peuvent s'adapter sur une structure existante ou sur un portique conçu selon les besoins de votre chantier.

David MIGNOT
Chef d'agence

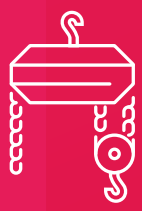

Conseils & études
Livraison
Installation

Palans électriques

Usages

Une gamme de palans électriques (PE) pour lever les charges les plus lourdes en toute sécurité.
Différentes implantations possibles.

Bâtiment, Travaux publics, Industrie, Rénovation, Mines et carrières.

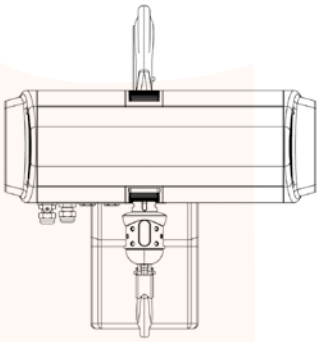

— Version fixe à crochet

— Version avec chariot de direction motorisé

— PE 2 000

— PE 4 000

Qualités techniques

De conception ergonomique et compacte, le palan est adaptable à chaque besoin spécifique : capacité de charge, levage bi-vitesse, direction manuelle ou électrique, hauteur de levage.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Vitesse de levage	Alimentation
PE 500/MONO	500 kg	20 m	4 m/min	230 V mono
PE 500/TRI	500 kg	30 m	1,3 ou 8 m/min	400 V tri
PE 1000	1000 kg	30 m	1,3 ou 8 m/min	400 V tri
PE 1600	1600 kg	30 m	1,3 ou 8 m/min	400 V tri
PE 2000	2000 kg	25 m	1,3 ou 8 m/min	400 V tri
PE 2500	2500 kg	25 m	1,3 ou 8 m/min	400 V tri
PE 3200	3200 kg	25 m	0,7 ou 4 m/min	400 V tri
PE 4000	4000 kg	25 m	0,7 ou 4 m/min	400 V tri
PE 5000	5000 kg	25 m	0,7 ou 4 m/min	400 V tri

Observations

- La longueur de télécommande est égale à la longueur de la chaîne moins 50 cm.
- Palans livrés sans rallonge électrique.

Installation sur devis. Solution clés en main !

Options

- Existe en version fixe ou avec chariot de direction motorisé.
- Version fixe : possibilité d'ajouter un chariot manuel de direction ou une griffe d'accrochage (voir p.32).
- Fourniture et pose de fers de roulement.
- Rallonges électriques.
- Radiocommande.
- Pensez à louer le bon accessoire (voir p.43).

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Palans manuels

Usages

Ces palans manuels (PM) et palans manuels à levier (PML) sont conçus pour lever, tirer ou faire riper tous types de charges aussi bien sur chantier qu'en atelier pour des opérations de maintenance ou de manutention.

Bâtiment, Travaux publics, Industrie, Assemblage, Maintenance, Mines et carrières.

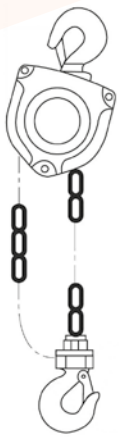

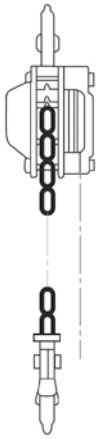

— Palan Manuel à Levier

— Palan Manuel

— Palan Manuel

— Palan Manuel

Qualités techniques

Compacts et performants, ces palans manuels sont équipés d'une longueur de chaine de 6 ou 10 m. Ils sont tous équipés d'une chaine de levage et de manœuvre en acier haute résistance ainsi que d'un frein de sécurité automatique.
Les palans à levier, de par leur conception, sont idéals pour les espaces confinés.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Poids (avec chaîne)
PM 200	200 kg	10 m	9,5 kg
PM 500	500 kg	10 m	19 kg
PM 1000	1000 kg	10 m	19 kg
PM 1500	1500 kg	10 m	26 kg
PM 2000	2000 kg	10 m	37 kg
PM 3000	3000 kg	10 m	53 kg
PM 5000	5000 kg	10 m	80 kg
PM 10000	10000 kg	6 m	146 kg
PM 20000	20000 kg	6 m	197 kg
PML 750	750 kg	6 m	9,5 kg
PML 1500	1500 kg	6 m	13 kg
PML 3000	3000 kg	6 m	22 kg
PML 6000	6000 kg	6 m	32 kg

Options

Pour les installations sur fer, nous proposons des chariots de direction manuels. Des griffes d'accrochage sont également disponibles pour une installation en poste fixe (voir p.32 et 33).

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Chariots et griffes

Usages

Les palans manuels avec chariot intégré (PM/HPR) permettent d'avoir une hauteur perdue réduite. Ils sont idéals pour travailler dans des espaces confinés. Les chariots manuels (CHM) et griffes permettent le positionnement exact ou le déplacement aisé des charges importantes avec un palan manuel (voir p.30 et 31) ou électrique (voir p.28 et 29).

Bâtiment, Travaux publics, Industrie, Assemblage, Maintenance, Mines et carrières.

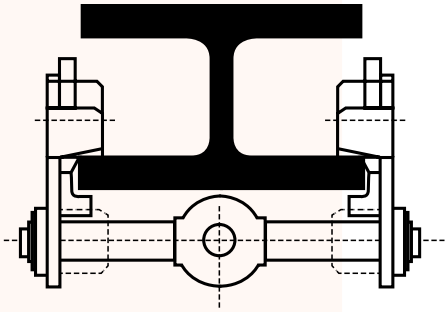

— Chariot manuel (CHM)

— Palan manuel avec chariot intégré (PM/HPR)

— Griffe

Qualités techniques

Conçus en tôle d'acier nervurée, ces chariots de direction et griffes peuvent être installés sur tous les types de profilés (IPN, IPE, HEA, HEB). Le filetage fin inversé permet de régler les flasques du chariot précisément à la largeur du fer en quelques secondes sans aucun outil. Ils se couplent très facilement aux palans manuels ou électriques que nous proposons et la direction peut être par poussée ou par chaîne.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Plage de réglage
CHM 500	500 kg	-	50 à 220 mm
CHM 1000	1000 kg	-	58 à 220 mm
CHM 2000	2000 kg	-	66 à 220 mm
CHM 3000	3000 kg	-	74 à 220 mm
CHM 5000	5000 kg	-	90 à 220 mm
CHM 10000	10000 kg	6 m	142 à 320 mm
CHM 20000	20000 kg	-	125 à 310 mm
PM 1000 / HPR	1000 kg	10 m	58 à 180 mm
PM 2000 / HPR	2000 kg	10 m	58 à 180 mm
Griffe 1000	1000 kg	-	75 à 230 mm
Griffe 2000	2000 kg	-	75 à 230 mm
Griffe 3000	3000 kg	-	80 à 320 mm
Griffe 5000	5000 kg	-	90 à 320 mm

Observations

- Direction par poussée ou par chaîne selon modèle.

Options

- Fourniture et pose des fers de roulement.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Palans pneumatiques

Usages

Adaptés à une utilisation dans les zones à risques d'explosion, ces palans sont conformes à la directive 94/9/CE Atex 100. Grâce à leur conception, ces palans pneumatiques (PP) permettent une cadence de travail intensive.

Bâtiment, Industrie.

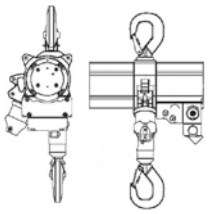

— PP 1 000

— PP 6 300

— PP 1 000

Qualités techniques

Très légers, tous nos palans pneumatiques sont équipés d'un limiteur de charge à partir de 1 000 kg et ont une vanne d'arrêt d'urgence intégrée. Ils ont tous un très faible niveau sonore et des commandes précises sans à-coups pour un positionnement exact de la charge.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Vitesse de levage en charge	Vitesse de levage à vide
PP 500	500 kg	20 m	11 m / min	19 m / min
PP 1 000	1 000 kg	10, 20 ou 40 m	5,5 m / min	11 m / min
PP 2 000	2 000 kg	10 ou 20 m	2,7 m / min	5,5 m / min
PP 3 200	3 200 kg	20 ou 40 m	2,5 à 5 m / min	6 à 10 m / min
PP 6 300	6 300 kg	10 ou 20 m	1,2 à 2,5 m / min	3 à 5 m / min

Options

- Différentes longueurs de chaîne de levage.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

ADHÉRENT

PROFESSIONNELS DE L'ÉTANCHÉITÉ
CHAMBRE SYNDICALE FRANÇAISE DE L'ÉTANCHÉITÉ

Grues de terrasse

Cette gamme de grues est spécialement étudiée pour l'approvisionnement de charges en terrasse. Totalement démontable, le transport et le montage sont facilités lors de tous travaux nécessitant l'installation d'un moyen de levage autonome, sûr et rapide. Notre gamme de grues de chantier sur terrasse est disponible en version motorisée ou manuelle.

Marion MICHEL
Assistante Commerciale

Conseils & études
Livraison
Installation

Grues électriques

| Usages

Ces grues sont spécialement conçues pour le travail en terrasse. Elles bénéficient d'une portée et d'une hauteur sous crochet importante.

Étanchéité, Maçonnerie, Couverture.

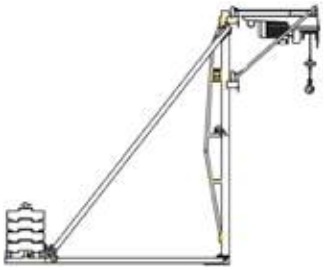

— Grue PLT 200 avec rehausse

— Grue Sodenic® électrique

| Qualités techniques

Les grues électriques PLT200 et Sodenic® sont totalement démontables. Leur assemblage se fait rapidement sans outillage particulier et ne nécessite aucun ancrage au sol. La hauteur sous crochet importante permet le passage des charges au-dessus des acrotères. Elles permettent de réaliser des opérations de levage depuis une terrasse.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Vitesse de levage	Alimentation
Grue PLT 200	200 kg	24 m	23 m / min	230 V mono
Grue Sodenic® électrique	250 kg	45 ou 60 m	20 m / min	230 V mono
Treuil manuel pour Sodenic®	100 kg	38 m	-	Manuel

| Observations

- Grues électriques avec lestage par contrepoids (30 gueuses de 25 kg pour la grue Sodenic® et 16 gueuses de 25 kg pour la grue PLT 200).
- Grues fournies avec l'ossature et le treuil.

| Options

- La grue PLT 200 peut être louée avec une rehausse.
- Un treuil manuel peut être fourni pour monter les gueuses et le moteur de la grue Sodenic®.
- Pensez à louer le bon accessoire (voir page 43).
- Rallonges électriques

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Grues électriques à montage rapide

| Usages

Ces grues sont spécialement conçues pour le travail en terrasse. Elles bénéficient d'une portée et d'une hauteur sous crochet importante.

Étanchéité, Maçonnerie, Couverture.

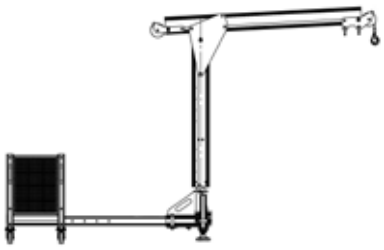

— Grue GMR 250

— Treuil électrique

| Qualités techniques

Les grues électriques GMR 250 sont totalement démontables en 6 éléments. Leur assemblage se fait rapidement sans outillage particulier et ne nécessite aucun ancrage au sol. La hauteur sous crochet importante permet le passage des charges au-dessus des acrotères. Elles permettent de réaliser des opérations de levage depuis une terrasse

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Vitesse de levage	Alimentation
Grue GMR 250	250 kg	45 m	30 m / min	230 V

| Observations

- Grue électrique avec lestage par contrepoids (20 gueuses de 25 kg).
- Grue fournie avec la potence et le treuil électrique.

Attention : certains éléments sont susceptibles d'être modifiés.

| Options

- Pensez à louer le bon accessoire (voir p.43).
- Rallonges électriques.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Grue thermique et manuelle

| Usages

La grue Sodenic thermique a été spécialement conçue pour les accès difficiles et les travaux en terrasse où il n'y a pas de possibilité d'avoir un branchement électrique.
Tout comme sa version électronique, elle possède une portée et une hauteur sous crochet importante.
La grue manuelle SP 400 est idéale pour le travail en terrasse grâce à son système d'accroche avec pince pour acrotère.
Elle permet de lever des charges lourdes sur de grandes hauteurs de manière sécurisée grâce à son treuil manuel.

Étanchéité, Maçonnerie, Couverture, Paysagiste, Revêtement sol et mur.

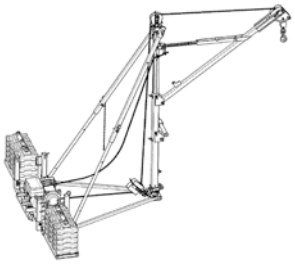

— Grue Sodenic thermique

— Grue SP 400

| Qualités techniques

La Grue Sodenic thermique est démontable facilement, transportable et bénéfice d'une hauteur de levage importante.
La hauteur sous crochet permet le passage des charges au-dessus des acrotères. La force de 250 kg et sa rotation à 240° sont adaptées aux différents travaux de terrasse.
La grue SP 400 télescopique est légère et facile à installer et bénéfice d'une grande hauteur de levage. Son système innovant d'accroche avec une pince d'acrotère rend ce matériel de levage facilement transportable pour une mise en place rapide.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Vitesse de levage	Alimentation
Grue Sodenic® thermique	250 kg	45 ou 60 m	35m / min	Essence ou Diesel
Treuil manuel pour Sodenic®	100 kg	38 m	-	Manuel
Grue SP 400	317 à 408 kg	15 ou 24 m	-	Manuel

| Observations

- La grue Sodenic thermique avec lestage par contrepoids (30 gueuses de 25 kg).
  Grue fournie avec l'ossature et le treuil.
- La grue manuelle SP 400 est réglable en 5 positions et pivotante sur sa fixation avec une rotation de 270°, fournie avec une pince pour acrotère.
- Avant chaque utilisation, s'assurer de la résistance du support.

| Options

- Un treuil manuel peut être fourni pour monter les gueuses et le moteur de la grue Sodenic.
- La grue SP 400 est livrée en standard avec 15 m de câble.
- Pensez à louer le bon accessoire (voir page 43).

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Grues de puisatier

Les chantiers souterrains et de galeries nécessitent des matériels de levage adaptés aux contraintes d'espaces ou d'accès. Ces matériels permettent de mettre en place une solution de levage efficace, entièrement autonome et sécurisée tout en bénéficiant d'une charge utile élevée et d'une hauteur importante.

Rémy POTIER
Chef d'agence

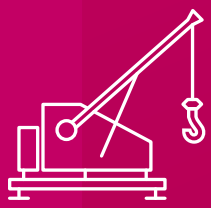

Conseils & études
Livraison
Installation

Grues GS 250 multifonction et Grues GS 250 sur remorque

Usages

Grue électrique de faible encombrement avec une rotation de 360° idéale pour les chantiers.
Facilement déplaçable et démontable, la grue GS 250 multifonction ne nécessite aucun ancrage au sol grâce à son principe de contrepoids. La grue GS 250 sur remorque est compacte. La conception sur remorque rend la grue électrique facilement déplaçable sans aucun démontage.

Bâtiment, Travaux Publics, Voirie, Assainissement, Puisatier, Réseaux souterrains.

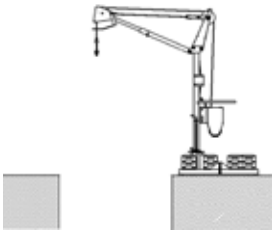

— GS 250 / remorque

— GS 250

— GS 250

Qualités techniques

Ces deux grues possèdent un moteur électrique extrêmement silencieux et sont équipées d'un fin de course haut sur la flèche et d'un fin de course bas sur le treuil.
La GS 250 multifonction est démontable en 5 éléments manu-portable alors que la GS 250 sur remorque est déplaçable grâce à son système de contrepoids intégrés.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Vitesse de levage	Alimentation
GS 250 multifonction	250 kg	40 m	17m / min	230 V mono
GS 250 sur remorque	250 kg	20 m	17m / min	230 V mono

Observations

Grue GS 250 multifonction
- La grue doit être lestée par des contrepoids (30 gueuses de 25 kg).
- La grue est livrée sans rallonge électrique et sans contrepoids.

Grue GS 250 sur remorque
- Les lests sont intégrés à la remorque.
- La grue est livrée sans rallonge électrique.
- Matériel faisant partie de la catégorie des VTAM (voir p.88 article 11-2).

Options

- Différentes longueurs de télécommande.
- Accessoires complémentaires disponibles à la location (voir p.43).
- Rallonges électriques.
- Groupes électrogènes.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Grues PUISOR

Usages

Une gamme de grues compactes, silencieuses et entièrement électriques (levage et rotation) dédiée aux déplacements de charge.

Bâtiment, Travaux publics, Puisatier, Réseaux souterrains, Assainissement, Mines et carrières.

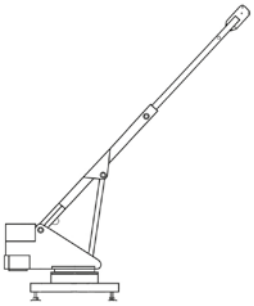

— Puisor / S

— Puisor / M

— Puisor / XL

Qualités techniques

Les grues PUISOR sont simples et rapides à mettre en place sur les chantiers. Elles bénéficient d'un démarrage et d'un arrêt progressif évitant ainsi les à-coups lors de l'utilisation. Les grues PUISOR disposent également d'une portée et d'une hauteur sous crochet importante vous permettant de travailler en toute sécurité.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Vitesse de levage	Alimentation
Puisor / S	250 kg	20 ou 40 m	25 m / min	230 V mono
Puisor / M	500 kg	20 ou 40 m	22 m / min	400 V tri
Puisor / M mouflé	950 kg	20 ou 40 m	11 m / min	400 V tri
Puisor / XL	1 000 kg	20 ou 40 m	20 m / min	400 V tri
Puisor / XL mouflé	1 900 kg	40 m	10 m / min	400 V tri

Observations

- Les grues PUISOR tailles S et M sont livrées en standard avec 20 m de câble.
- Les grues PUISOR tailles M et XL existent en deux versions de charge utile grâce à l'utilisation d'un moufle.

Options

- Pensez à louer le bon accessoire (voir p.43).
- Différentes longueurs de câble de levage.
- Différentes longueurs de télécommande.
- Rallonges électriques.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Grues GEO

Usages

La grue GEO est spécialement conçue pour répondre aux besoins de levage – qu'il s'agisse de matériels ou de personnel sur les chantiers souterrains pour lesquels les espaces de travail ou les zones d'accès sont exigus.

Réseaux souterrains, Assainissement, Mines et carrières, Puisatier.

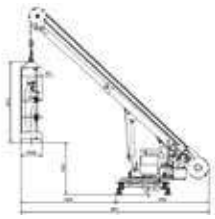

— Grue GEO

— Nacelle GEO

— Grue GEO

Qualités techniques

Entièrement électrique, la grue GEO peut être alimentée sur secteur ou sur groupe électrogène.
Compacte, transportable et polyvalente, cette grue peut transporter verticalement à travers un puits d'accès du matériel ou moyennant l'ajout d'une nacelle, une personne.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Vitesse de levage	Alimentation
Grue GEO	500 kg	60 m	41m / min	400 V tri
Nacelle GEO	125 kg	60 m	29m / min	400 V tri

Observations

- La grue GEO peut être convertie en grue de levage de personne avec la nacelle.
- Sur le chantier, la grue GEO peut être élinguée ou manutentionnée au chariot élévateur à fourches.

Options

- Pensez à louer le bon accessoire (voir p.43).
- Différentes longueurs de télécommande.
- Rallonges électriques.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Accessoires de levage

Faire le choix d'un accessoire de levage adapté, c'est la garantie de travailler en toute sécurité tout en optimisant et facilitant le transport des charges sur vos chantiers. Nous mettons notre savoir-faire à votre disposition et vous aidons à définir le modèle adapté à vos besoins.

Angélique LEROY
Assistante Commerciale

Conseils & études
Livraison
Installation

Accessoires de levage

Benne basculante plastique Ⓐ
75 litres

Bennes basculantes acier
De 100 à 500 litres

Benne basculante trapézoïdale Ⓑ
90 litres

Bourriquets Ⓐ
150 ou 200 kg

Porte-plaques élinguable Ⓑ
200 kg

Brouette élinguable Ⓐ
70 litres

Casier pour bouteilles élinguable Ⓒ
4 bouteilles

Casier pour bouteilles élinguable Ⓒ
8 bouteilles

Diable élinguable pour 2 bouteilles Ⓑ
250 kg

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Bac à mortier Ⓐ
200 litres

Caisse grillagée élinguable Ⓐ
300 kg

Support seau élinguable Ⓐ
1 seau

Support seaux élinguables Ⓐ
4 seaux

Support 5 crochets élinguable Ⓐ
150 kg

Caisse à gravats élinguable Ⓐ
120 kg

Rallonges électriques Ⓐ
Capacité et longueur : nous consulter
Disponible uniquement à la vente

Élingue textile
Capacité et longueur : nous consulter
Disponible uniquement à la vente

Élingue chaîne
Capacité et longueur : nous consulter
Disponible uniquement à la vente

Palonniers

Usages

En forme de croix, le palonnier pour Big-Bag possède 4 points d'accrochage avec crochets et un anneau en partie supérieure. Ce palonnier est conçu pour lever et transporter le Big-Bag.
Équipés de deux crochets en partie basse avec linguets de sécurité, les palonniers réglables en aluminium associent un faible poids avec de grande capacité de charges.

Bâtiment, Travaux publics, Industrie.

— Palonnier Big-Bag

— Palonnier monopoutre réglable

— Palonnier en H réglable

Qualités techniques

Réglables et légers, les palonniers sont faciles à transporter, à mettre en place et s'adaptent aux différentes charges.

Type	Charge utile	Longueur totale	Poids
Palonnier Big-Bag	1000 kg	1 x 1 m	27 kg
Palonnier monopoutre réglable	2000 kg	2 m	39 kg
Palonnier en H réglable	2000 kg	1 x 2 m	82 kg

Observations

- Les crochets et les charges restent équilibrés à l'anneau de suspension.

Options

- Élingue textile et élingue chaîne sont disponibles à la vente.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Monte-matériaux et Monte-meubles

Nos monte-matériaux et monte-meubles permettent une mise en place rapide sur chantier d'une solution de levage depuis l'extérieur d'un bâtiment allant jusqu'à 12 étages. Ils sont installés très facilement de manière stable et peuvent être placés dans des zones difficilement accessibles. Ces matériels sont également disponibles en location avec opérateur (voir p.51).

Laëtitia VIRARD
Assistante Commerciale

Conseils & études
Livraison
Installation

Échelle emboitable

Usages

Spécialement conçu pour les chantiers de couverture, ce monte-matériaux vous permet de monter ou descendre toutes sortes de matériaux grâce à une très large gamme d'accessoires. La mise en place de cette échelle emboîtable ne nécessite aucun outillage particulier et s'obtient par l'assemblage d'éléments de 1 ou 2 mètres et ce, jusqu'à une hauteur maximale de 16 m.

Maçonnerie, Couverture, Charpente, Étanchéité, Plâtrerie, Isolation, Photovoltaïque, Démolition.

— Caisse

— Porte-plaques vertical

Qualités techniques

Compacte, cette échelle emboitable est équipée de fins de course mécaniques et de sécurité intégrés en cas de rupture du câble de levage. Sa conception entièrement en aluminium rend ce matériel facilement transportable sur tous vos chantiers.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Alimentation
MONTEMAT	250 kg	10,5 m	230 V mono

Observations

- Hauteur maximale recommandée : 16 m.
- Le MONTEMAT est loué en standard avec une caisse (composée d'un plateau galvanisé et de ridelles).

Options

- Rallonges électriques.
- Retrouvez tous les accessoires de l'échelle emboîtable sur notre site web (www.chastagner.fr).

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Télescopiques sur remorque

Usages

Ces échelles télescopiques sur remorque, très polyvalentes grâce à leur caisse universelle ou plateau déménageur, vous permettent d'approvisionner ou d'évacuer vos chantiers de manière autonome par l'extérieur des bâtiments.

Maçonnerie, Couverture, Étanchéité, Vitrage extérieur, Photovoltaïque, Déménagement, Démolition.

— TRACTÉ 20D

— TRACTÉ 25D

— TRACTÉ 30D.

Qualités techniques

Très rapides et simples à mettre en place, ces monte-matériaux et monte-meubles tractés sont capables d'atteindre de très grandes hauteurs (12 étages) en gardant une capacité de levage très importante (jusqu'à 300 kg). Disposant d'un moteur thermique très rapide ou d'un moteur électrique très silencieux selon les modèles, ils sont tous équipés d'une télécommande filaire qui permet de faire fonctionner la machine en toute sécurité.

B signifie qu'il s'agit d'une version Bâtiment, D signifie qu'il s'agit d'une version Déménageur.

Type	Charge utile	Longueur d'échelle	Alimentation
TRACTÉ 20B	200 kg	21 m	Thermique ou électrique
TRACTÉ 20D	200 kg	21 m	Thermique ou électrique
TRACTÉ 25D	300 kg	25 m	Thermique
TRACTÉ 30D	300 kg	30 m	Thermique
TRACTÉ 37D	300 kg	37 m	Thermique

Observations

- Permis E obligatoire pour les versions monte-meubles (Tracté 25D, tracté 30D et tracté 37D), selon la réglementation en vigueur.
- Livraison et installation sur devis.
- Matériels faisant partie de la catégorie des VTAM (voir p.88 article 11 – 2).
- La charge utile dépend de l'inclinaison des échelles et doit être vérifiée avant l'utilisation.

Options

- Plateau porte-plaques et benne basculante pour le TRACTÉ20B.
- Rallonges électriques.
- Possibilité de louer le tunnel de protection piétons

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Télescopiques sur véhicule

Usages

Le monte-meubles télescopique sur véhicule est compact et approprié pour une utilisation courante lors des opérations de levage ou d'évacuation de tous types de matériaux depuis l'extérieur d'un bâtiment.

Bâtiment, Rénovation, Couverture, Charpente, Déménagement.

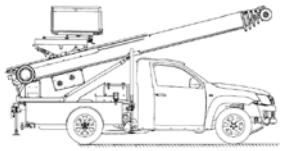

— SHORTY25

— SHORTY29

— FROSTY33

Qualités techniques

Cette gamme de monte-meubles télescopique permet d'atteindre une grande hauteur de travail tout en conservant une charge utile de 300 kg. Montée sur véhicule, elle vous permet d'accéder directement depuis l'extérieur, à la fenêtre ou à la terrasse désirée.

Type	Charge utile	Longueur d'échelle	Vitesse chariot	Poids de l'ensemble
SHORTY 25	300 kg	25 m	48 m / min	2 740 kg
SHORTY 29	300 kg	29 m	48 m / min	3 500 kg
FROSTY 33	300 kg	33 m	48 m / min	3 500 kg

Observations

- Livraison sur devis.
- Matériels faisant partie de la catégorie des VTAM (voir p.88 article 11 – 2).
- Certains véhicules sont équipés pour intervenir sur les sites de pétrochimie (avec pare-flammes et arrêt d'urgence).

Options

- Ces matériels peuvent être loués avec l'accompagnement d'un opérateur Chastagner (voir p.51).
- Accessoire porte-plaques disponible avec le Shorty.
- Possibilité de louer le tunnel de protection piétons.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Location avec opérateur : Solution clés en main !

Cette solution de levage est idéale pour des opérations de quelques heures ou quelques jours. Notre parc matériel peut desservir des bâtiments de grandes hauteurs et nos opérateurs sont parfaitement formés à ce type d'interventions : vous faites face à toutes les contraintes de manutention ! Sur simple réservation, notre intervention se fera à l'endroit indiqué et l'heure souhaitée.

Grégory MILOCH
Opérateur

Conseils & études
Livraison
Installation

Monte-meubles sur véhicule ou sur remorque

Usages

Une gamme complète de monte-meubles avec opérateur pour vos chantiers de très courte durée. Ils vous permettent d'approvisionner ou d'évacuer tous types de matériaux.

Bâtiment, Rénovation, Couverture, Charpente, Toiture, Déménagement.

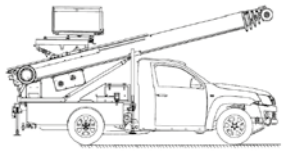

— SHORTY 29

— FROSTY 33

Qualités techniques

Notre opérateur s'occupe du monte-meubles et de sa manipulation pour la durée de votre opération d'approvisionnement ou d'évacuation. Vous n'avez pas à prévoir de personnel supplémentaire sur votre chantier. Montés sur véhicule ou sur remorque, ils permettent d'atteindre une grande hauteur de travail (jusqu'à 12 étages). Ils vous permettent d'accéder directement depuis l'extérieur, à la fenêtre ou la terrasse désirée : le bâtiment dans lequel vous intervenez reste propre.

Type	Charge utile	Hauteur de travail
SHORTY 25	300 kg	25 m
SHORTY 29	300 kg	29 m
FROSTY 33	300 kg	33 m
FROSTY 37	300 kg	37 m

Observations

- Forfait ½ journée = 4 h sur chantier.
- Forfait 1 journée = 7 h sur chantier.
- Possibilité d'intervention le week-end.

Options

- Démarches administratives pour les demandes d'autorisation de stationnement.
- Accessoire porte-plaques disponible avec le Shorty.

ADHÉRENT
SYNDICAT FRANÇAIS DE L'ÉCHAFAUDAGE DU COFFRAGE ET DE L'ÉTAIEMENT

Plateformes de transport

Chacun de vos chantiers étant unique, CHASTAGNER étudie et développe des solutions sur-mesure pour l'installation des plateformes de transport sur crémaillère dont la gamme s'étend de 500 kg à 2 T. Nous vous conseillons dans le choix du matériel adapté en venant sur votre chantier afin d'étudier les encombrements, les accès et la durée. Ces matériels permettent de desservir en toute sécurité vos matériaux et votre personnel sur plusieurs niveaux. Nous organisons à votre demande un rappel de consignes d'utilisation ainsi que des contrôles quotidiens.

David MARCHAIS
Chef du service Travaux

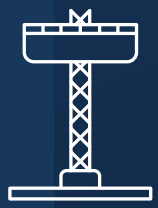

Conseils & études
Livraison
Installation

Monte-charges

Usages

Avec ces monte-charges, l'approvisionnement des chantiers de gros-œuvre et second œuvre en matériaux s'effectue rapidement et facilement pour chaque niveau desservi. La forte capacité de levage et l'important volume de la plateforme permettent de réduire les temps de main d'œuvre et de déplacer sans effort de lourdes charges jusqu'au niveau désiré.

Bâtiment, Travaux publics, Rénovation, Étanchéité.

— MB 500/mono

— MB 500/TRI

— MB 1500

Qualités techniques

Grâce à leurs cabines fermées, ces monte-charges permettent de transporter du matériel en toute sécurité sur de très grandes hauteurs (jusqu'à 150 m). Les portes d'étage permettent, de par leur conception, de sécuriser chaque niveau desservi en interdisant leur ouverture sans la présence de la cabine.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Vitesse de levage	Alimentation
MB 500/MONO	500 kg	120 m	20 m/min	230 V mono
MB 500/TRI	500 kg	120 m	25 m/min	400 V tri
MB 800 S	1000 kg	150 m	20 m/min	400 V tri
MB 1500	1500 kg	150 m	30 m/min	400 V tri

Observations

Chaque chantier étant unique, nous proposons une solution globale et sur-mesure : visite préalable de chantier afin de vous conseiller sur la machine et optimiser nos prestations, montage et/ou assistance montage effectués par nos équipes, réception de la machine par un bureau de contrôle agréé, instruction à la conduite dispensée par nos soins avec rappel des préconisations, visite préventive périodique sur chantier, démontage et enlèvement par nos équipes.

Options

- Implantation sur un échafaudage ou directement sur la façade d'un bâtiment, installation de rampes d'accès, de portes palières d'étage avec rappel, mise en place d'encagement de cabine bas, essais à l'arrachement des ancrages.

Sur simple demande, nous vous livrons le matériel loué sur votre chantier et installons votre solution de levage en prenant compte de vos attentes et de la réglementation.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Monte-charges avec accompagnant

Usages

Avec ces monte-charges avec accompagnant, l'approvisionnement des chantiers de gros-œuvre et second œuvre en matériaux s'effectue rapidement et facilement pour chaque niveau desservi. La forte capacité de levage et l'important volume de la plateforme permettent de réduire les temps de main d'œuvre et de déplacer sans effort de lourdes charges jusqu'au niveau désiré.

Bâtiment, Travaux publics, Rénovation, Étanchéité.

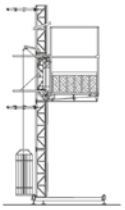

— MBC 500

— MBC 1 000

— MBC 2 000

Qualités techniques

Ces monte-charges avec accompagnant permettent de transporter du matériel et des personnes en toute sécurité sur de très grandes hauteurs (jusqu'à 150 m). De par leur conception, les portes d'étage permettent de sécuriser chaque niveau desservi interdisant leur ouverture sans la présence de la cabine.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Vitesse de levage	Alimentation
MBC 500	500 kg avec 3 personnes incluses	120 m	12 m / min	400 V tri
MBC 1000	1000 kg avec 5 personnes incluses	150 m	12 m / min	400 V tri
MBC 2000	2000 kg avec 7 personnes incluses	150 m	12 m / min	400 V tri

Observations

Chaque chantier étant unique, nous proposons une solution globale et sur-mesure : visite préalable de chantier afin de vous conseiller sur la machine et optimiser nos prestations, montage et/ou assistance montage effectués par nos équipes, réception de la machine par un organisme de contrôle agréé, instruction à la conduite dispensée par nos soins avec rappel des préconisations, visite préventive périodique sur chantier, démontage et enlèvement par nos équipes.

Options

- Implantation sur un échafaudage ou directement sur la façade d'un bâtiment, installation de rampes d'accès, de portes palières d'étage avec rappel, mise en place d'encagement de cabine bas, essais à l'arrachement des ancrages.
- Le MBC 2 000 peut s'accompagner d'une porte latérale de 3 m et de la protection plancher.
- Possibilité de louer une grue manuelle pour mâts 1 500 / 2 000 kg

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Ascenseurs de chantier

Usages

Ces ascenseurs de chantier vous permettent d'accéder aux différents niveaux d'un bâtiment depuis l'extérieur de celui-ci. Vous pouvez ainsi préserver les étages des désagréments d'un chantier.

Bâtiment, Travaux publics, Rénovation, Étanchéité.

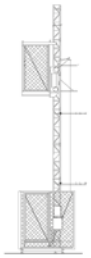

— MBA 800/SR

— MBA 1400

— MBA 2 000

Qualités techniques

Bénéficiant d'une cabine entièrement fermée, ces ascenseurs de chantier transportent votre personnel sur de très grandes hauteurs (150 m) en toute sécurité avec une bonne vitesse de levage. À chaque étage desservi, les portes palières à ouverture latérale sécurisent l'ascenseur par leur conception qui interdit leur ouverture sans la présence de la cabine. Un encagement bas sécurisé interdit l'accès sous la cabine lorsque celle-ci est en hauteur.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Vitesse de levage	Alimentation
MBA 800	1000 kg ou 8 personnes	150 m	20 m/min	400 V tri
MBA 800/SR NOUVEAU	1000 kg ou 8 personnes	150 m	30 m/min	400 V tri
MBA 1400	1400 kg ou 14 personnes	150 m	30 m/min	400 V tri
MBA 2000 NOUVEAU	2000 kg ou 20 personnes	150 m	30 m/min	400 V tri

Observations

Machines certifiées par le bureau de contrôle TUV (Allemagne). Chaque chantier étant unique, nous proposons une solution globale et sur-mesure : visite préalable de chantier afin de vous conseiller sur la machine et optimiser nos prestations, montage et/ou assistance montage effectués par nos équipes, réception de la machine par un organisme de contrôle agréé, instruction à la conduite dispensée par nos soins avec rappel des préconisations, visite préventive périodique sur chantier, démontage et enlèvement par nos équipes.

NOUVEAUTÉS : l'ascenseur MBA 800 / SR est équipé d'un système numérique permettant aux équipes Support de CHASTAGNER de contrôler à distance et en temps réel le matériel (téléassistance).

Options

Implantation sur un échafaudage ou directement sur la façade d'un bâtiment, installation de rampes d'accès, de portes palières d'étage avec rappel, mise en place d'encagement de cabine bas, essais à l'arrachement des ancrages.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Portiques et Trépieds

Ces portiques et trépieds offrent une solution de point de fixation unique pour tous types de travaux intérieurs ou extérieurs. Grâce à leur système de déploiement novateur et leur facilité de transport et de montage, ils sont idéals pour le déplacement de charges dans tous types de travaux.

Yacine MOUSTAINE
Technico-commercial

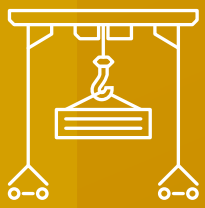

Conseils & études
Livraison
Installation

Portiques roulants

Usages

Ces portiques aluminium roulants (PR) sont déplaçables en charge et peuvent être utilisés en intérieur ou extérieur pour tous vos travaux de pose, dépose ou positionnement de charges.
Bâtiment, Travaux publics, Industrie, Réseaux souterrains, Maintenance, Voirie.

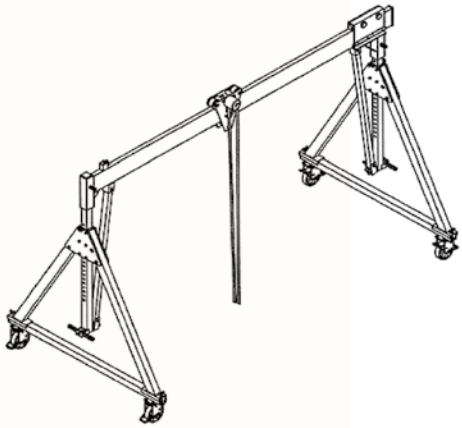

— PR 500/2 m

— PR 1600/5 m

— PR 3000/4,5 m

Qualités techniques

Légers, les portiques aluminium s'assemblent sans outillage particulier par l'installation de goupilles autobloquantes. Ils sont réglables aussi bien en hauteur qu'en portée et sont donc très facilement adaptables à vos chantiers. Les portiques sont déplaçables en charge sur les sols lisses et propres.

Type	Charge utile	Longueur bande roulement	Hauteur sous fer	Poids de l'ensemble
PR 500 / 2 m	500 kg	1,5 m	1738 à 1938 mm	33 kg
PR 1000 / 3 m	1000 kg	2,01 m	2140 à 3040 mm	56 kg
PR 1500 / 3 m	1500 kg	2,3 m	2160 à 3010 mm	189 kg
PR 1500 / 4 m	1500 kg	3,3 m	2160 à 3010 mm	198 kg
PR 1500 / 5 m	1500 kg	4,3 m	2500 à 3350 mm	284 kg
PR 1600 / 3 m	1600 kg	1,9 m	2150 à 3200 mm	162 kg
PR 1600 / 4 m	1600 kg	2,9 m	2150 à 3200 mm	188 kg
PR 1600 / 5 m	1600 kg	3,9 m	2150 à 3200 mm	203 kg
PR 2000 / 4 m	2000 kg	2,9 m	2150 à 3200 mm	183 kg
PR 3000 / 4 m	3000 kg	3,3 m	2770 à 3520 mm	400 kg
PR 3000 / 4,5 m	3000 kg	3,6 m	2188 à 3188 mm	182 kg
PR 5000 / 4,5 m NOUVEAU	5000 kg	3,6 m	2181 à 3181 mm	276 kg

Observations

- Ces portiques aluminium doivent être utilisés sur un sol stabilisé et droit.
- Portiques fournis avec un chariot de direction freiné.
- Portiques fournis sans palan (voir p.27).

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Portiques avec déport et trépieds

Usages

Le portique avec déport est destiné à suspendre en partie haute des bâtiments du matériel spécifique pour desservir les niveaux inférieurs.
Le trépied manuel, trépied avec treuil électrique et quadripieds déplaçable en charge sont particulièrement conçus pour effectuer les levages sur les chantiers ne disposant pas d'un point d'accroche supérieur.

Bâtiment, Travaux publics, Maintenance, Assainissement, Voirie, Réseaux souterrains, Toiture, Rénovation.

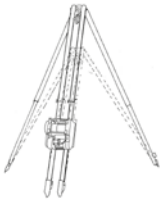

— Trépied 1 000

— Portique avec déport PRD 2 m / 800 kg

— Quadripieds 1 000

Qualités techniques

Le portique roulant avec déport est entièrement démontable et réglable une fois installée sur votre chantier.
Ce matériel permet d'avoir une portée et une charge utile max importantes.
Les modèles des trépieds et quadripieds sont en aluminium, peu encombrants et faciles à mettre en place.
L'installation de ces matériels est facile grâce au réglage possible de chacun de ses pieds de manière indépendante.

Type	Charge utile	Hauteur max sous anneau	Poids
TRÉPIED-TRB500	500 kg	3 m	111 kg
TRÉPIED 1000	1000 kg	3 m	45 kg
TRÉPIED 2000	2000 kg	4,2 m	120 kg
QUADRIPIEDS 1000	1000 kg	3 m	36 kg

Type	Charge utile	Portée max	Poids sans contrepoids
PRD 2 m / 800 kg	800 kg	2 m	136 kg

Observations

- Le portique avec déport PRD 2 m / 800 kg est fourni sans appareil de levage. La portée varie de 0,80 m à 2 m et la charge utile de 500 kg à 800 kg en fonction du nombre de contrepoids et de la distance entre les appuis avants et arrières (à définir avec vos interlocuteurs).
- Les trépieds 1 000, 2 000 et quadripieds sont fournis sans appareil de levage.
- Le Trépied-TRB500 est livré complet (avec treuil) et prêt à être utilisé.
- Trépied fixe ou quadripieds déplaçable.

Options

- Possibilité d'équiper le portique de suspension de roues.
- Pensez à louer le bon accessoire de levage (voir p.43).
- Rallonge électriques pour le Trépied-TRB500.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Élévateurs télescopiques

Ces élévateurs sont adaptés à des configurations de montage et d'installation de charges très variées. Simples et robustes, ils permettent de positionner en hauteur des charges allant jusqu'à 1 000 kg en toute sécurité. Ils possèdent un faible encombrement, ce qui permet une meilleure maniabilité du matériel sur chantier.

Élodie FOURNIER
Assistante Commerciale

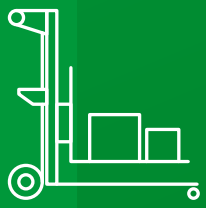

Conseils & études
Livraison

Élévateurs télescopiques

Usages

Ces élévateurs verticaux avec treuil manuel sont indispensables pour tous vos travaux de montage ou d'installation sur chantier.

Bâtiment, Travaux publics, Rénovation, Maintenance.

— Élévateur 181

— Élévateur 363

— Élévateur 200/IN

Qualités techniques

Ces élévateurs sont très simples à utiliser. Facilement déplaçables grâce à leurs roues, ils se chargent et déchargent aisément d'un véhicule. Dotés de mâts télescopiques, ils sont capables d'atteindre de grandes hauteurs avec de fortes charges. Ils sont également compacts pour les endroits restreints tout en gardant de bonnes capacités de levage.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Poids
ÉLÉVATEUR 181	181 kg	3,06 m	60 kg
ÉLÉVATEUR 295	295 kg	4,90 m	135 kg
ÉLÉVATEUR 363	363 kg	6,46 m	184 kg
ÉLÉVATEUR LGM 10 NOUVEAU	450 kg	3,50 m	118 kg
ÉLÉVATEUR LGM 15	400 kg	5,00 m	144 kg
ÉLÉVATEUR LGM 20	250 kg	6,50 m	184 kg
ÉLÉVATEUR 200/IN	200 kg	4,35 m	243 kg (+199 kg contrepoids)

Observations

- Tous ces élévateurs télescopiques sont équipés d'un frein de mât. Tout déplacement ou transport doit se faire obligatoirement avec ce frein de mât enclenché. ÉLÉVATEUR/IN signifie élévateur inversé.

Options

- Fourches standards, potence avec crochet ou plateau, les accessoires de levage sont modulables et interchangeables.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Élévateurs télescopiques

Usages

Le lève-poutre est idéal pour le levage et le positionnement de poutres sur chantier. Polyvalent, l'élévateur 680 kg vous permettra de faire la pose, la dépose et le déplacement de tous types d'équipements tels que des tuyaux, canalisations, poutres, plaques, moteurs, etc…

Bâtiment, Travaux publics, Rénovation, Couverture, Construction bois, Maintenance.

— Lève-poutre 600

— Lève-poutre 600

— Élévateur 680

Qualités techniques

Compacts et repliables pour faciliter leur transport, ces appareils sont faciles à installer et à utiliser. Une simple manivelle contrôle les opérations de montée ou descente. Leurs fortes capacités vous permettent un gain de temps précieux et la hauteur de levage est parfaitement adaptée aux travaux d'intérieur.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Poids
LÈVE-POUTRE 600	600 kg	0,85 à 3 m	130 kg
ÉLÉVATEUR 680	680 kg	7,60 m	224,50 kg

Observations

- Pour la mise en place de poutres, l'utilisation des lève-poutres par paire est recommandée.
- Deux modèles de lève-poutres sont diponibles, un hydraulique et un manuel.
- Le sol doit être stabilisé avant utilisation.

Options

- L'élévateur peut être équipé d'une extension de tête qui augmente la portée.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Autres élévateurs

Usages

Ces élévateurs sont utilisés pour le levage et la manutention de charges en atelier ou sur chantier. La potence mobile peut être couplée avec un treuil ou un palan pour le levage de charges depuis une terrasse.

Bâtiment, Travaux publics, Industrie, Maintenance, Manutention.

— ETT 250 +

— Potence mobile 450

— Grue d'atelier

Qualités techniques

La potence mobile possède un système de contrepoids réparti à l'arrière de la potence ce qui permet d'avoir une portée importante à l'avant des roues. L'élévateur ETT 250+ est équipé d'un groupe de levage hydraulique manuel simple d'utilisation. La grue d'atelier a une sécurité hydraulique en cas de surcharge.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Poids
ETT 250 +	250 kg	70 à 840 mm	88 kg
Potence mobile 200	200 kg	2,38 m	292 kg
Potence mobile 450	450 kg	2,70 m	445 kg
Grue d'atelier	1000 kg	2,47 m	103 kg

Observations

- La capacité de levage de la potence mobile dépend de sa portée. Pensez à vérifier l'abaque avant l'utilisation.
- La grue d'atelier est prévue pour les dimensions de palettes européennes.
- L'élévateur ETT 250 + est entièrement repliable et possède des fourches de préhension réglables qui permettent la manutention d'une palette.

Options

- Treuils électriques à câble passant et palans à chaîne (voir p.24 et p.28).

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Manutention

La manutention de charges, sur chantier ou dans un entrepôt, est quotidienne. Notre gamme de matériels, motorisés ou manuels, est large et variée. Elle a été sélectionnée pour répondre à vos besoins dans diverses applications. Ces équipements incontournables sont tous reconnus pour leur ergonomie, leur fiabilité et leur résistance aux charges lourdes.

Stéphanie SAVANAC
Assistante Commerciale

Conseils & études
Livraison
Installation

Palonniers à ventouses

Usages

Qu'il s'agisse de bois, de verre ou de tôle, le palonnier à ventouses est une solution de levage par le vide d'air.
Ce matériel assure la prise, le positionnement et le déplacement en sécurité de toutes pièces volumineuses jusqu'à 600 kg grâce aux ventouses (pression atmosphérique) sur des terrains exigus.
Bâtiment, Travaux publics, Industrie.

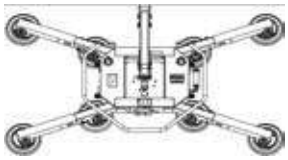

— Palonnier UPP 300

— Chariot pour palonnier UPG 300

— Palonnier UPG 450

Qualités techniques

Type	Charge utile	Nombre de ventouses	Alimentation
Palonnier UPP 300	300 kg	4 / 6	12 V
Palonnier UPG 300	300 kg	4	12 V
Palonnier UPG 450	450 kg	6	12 V
Palonnier UPG 600	600 kg	8	12 V

Observations

- 2 circuits indépendants, chacun avec double sécurité et stockage sous vide intégré.
- Les extensions autorisent aussi la manipulation d'objets de grande taille.
- Rotation manuelle sur 360°.
- Inclinaison manuelle sans quadrillage.
- Le palonnier à ventouses est loué avec le chariot de transport.

Options

- Équipé de 4 bras d'extension, sur demande.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

NOUVEAU

Manutention vitrage

Usages

Premier venu de la gamme, le chariot manuel UPT 150 est un système de levage et manutention, capable de transporter et maintenir des panneaux de verre ou autres panneaux lisses sur un chantier.
Le chariot manuel UPT 250 est le grand-frère du chariot UPT 150. Il garde toute la polyvalence et la maniabilité du modèle 150 kg avec une capacité de charge plus importante. Equipé d'un mât pivotant à 90°, d'un treuil manuel et de 4 ventouses réglables.
Le robot de pose GW 625-2 soulève, déplace et pose sans effort physique avec précision au millimètre près des vitrages ou encore des panneaux de bois jusqu'à 625 kg de charge maximale.

Bâtiment, Industrie, Menuiserie.

Chariot manuel UPT 150

— Chariot manuel UPT 250

Robot de pose GW 625-2

— Robot de pose GW 625-2

Qualités techniques

Dotés d'un système de ventouses à double circuit d'aspiration distinct, les mouvements (avant, arrière et latéral) sont actionnés par la télécommande tridimensionnelle puissante sans fil.
Grâce aux roues anti-crevaison, le robot de pose s'adapte à tous types de terrain (déplacement et utilisation).
Son encombrement réduit en position transport permet d'accéder aisément aux chantiers.

Type	Charge utile max	Hauteur de levage max	Portée max	Poids
Chariot manuel UPT 150	150 kg	2,40 m	-	86 kg
Chariot manuel UPT 250	250 kg	2,50 m	-	130 kg
Robot de pose GW 625-2	625 kg	3,60 m	2,00 m	1050 kg

Observations

- La pompe hydraulique et la rotation des ventouses à 95° du robot de pose dans deux directions (droite et gauche) vous permettent de contrôler les mouvements et régler scrupuleusement la position de vos charges.
- La batterie 24 volts très performante et sûre permet au robot de pose de fonctionner de manière autonome.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Manutention motorisée

Usages

Ces équipements motorisés sont idéals pour la manutention ou le levage de charges lourdes sur chantier. Ces mini-transporteurs disposent d'une charge utile allant jusqu'à 450 kg, ce qui améliore les conditions de travail. Le chariot électrique est silencieux et génère zéro émission de gaz. Son utilisation est préconisée dans un environnement confiné et exigu.

Bâtiment, Travaux publics, Industrie, Maintenance, Manutention.

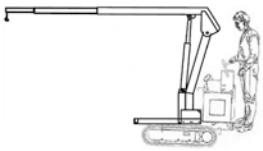

— Chariot électrique

— Brouette sur chenilles

— Potence sur chenilles

Qualités techniques

Simples d'utilisation, ces équipements de manutention se déplacent sur tous types de sol. Leur motorisation et leur encombrement réduit permettent une manipulation et un transport aisés de charges en toute autonomie sur chantier.

Type	Charge utile	Hauteur de levage	Poids	Alimentation
Chariot électrique	300 kg	500 mm	230 kg	Batteries
Brouette sur chenilles	300 kg	-	130 kg	Essence
Potence sur chenilles	450 kg	4200 m	1150 kg	Essence

Observations

- Le chariot électrique est livré avec un chargeur de batterie et une benne.
- La brouette sur chenilles possède une benne à ridelles coulissantes.
- La capacité de levage de la potence sur chenilles dépend de la portée. Pensez à vérifier l'abaque de charge avant utilisation.

Options

- Le chariot électrique peut être équipé d'une paire de fourches.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Manutention manuelle

Usages

Le chariot simplifie le déplacement et le levage de charges sur de faible distance. Chaque modèle de cette gamme est adapté à une configuration de transport : plateforme tout-terrain, la manutention de panneaux et le déplacement de bac.
Équipé de deux bras de fourches sur roulettes (à quelques centimètres du sol), le transpalette sert à soulever et transporter des charges sur de courtes distances.

Bâtiment, Travaux publics, Industrie, Maintenance, Manutention.

— Chariot tout terrain

— Chariot pour bac

— Transpalette

Qualités techniques

- Le chariot tout terrain possède un manche repliable avec six roues increvables, dont deux centrales décalées, ce qui permet une meilleure maniabilité et un transport sur tous types de sol.
- Le chariot pour panneaux est adapté pour le transport de panneaux ou autres charges longues grâce à son grand plateau.
- Le chariot pour bac est destiné à la manutention de bac à mortier.
- Le transpalette possède une grande charge utile pour le déplacement de palettes à l'intérieur ou à l'extérieur.

Type	Charge utile	Poids
Chariot tout terrain	250 kg	23 kg
Chariot pour panneaux	500 kg	43 kg
Chariot pour bac	430 kg	57 kg
Transpalette	2500 kg	75 kg

Options

- Le chariot tout terrain peut-être fourni avec des ridelles (sur demande).
- Le chariot pour bac peut-être équipé d'un bac à mortier (voir p.45).

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Timon directionnel et patin fixe

Usages

Équipé d'un plateau en caoutchouc antidérapant avec de roues fixes, le timon directionnel et le patin fixe permettent de transporter, déplacer aisément et en toute sécurité des objets lourds et encombrants.

Bâtiment, Travaux publics, Maintenance, Manutention, Industrie.

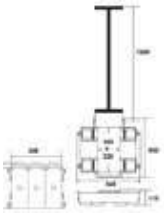

— Timon directionnel et patin fixe

Qualités techniques

Le timon directionnel permet de tirer et d'orienter la charge. Le patin fixe, avec une barre de liaison, assure la bonne répartition au sol de la charge.

Type	Charge utile	Poids
Patin fixe 4 T	4000 kg	11 kg
Timon directionnel 4 T	4000 kg	14 kg
Patin fixe 6 T	6000 kg	25 kg
Timon directionnel 8 T	8000 kg	50 kg

Observations

- Idéal pour déplacer et positionner, manuellement, des charges très lourdes et rigides sur un sol plat et suffisamment résistant (sol béton).
- Afin de garantir une parfaite stabilité de la charge à déplacer, l'utilisation de deux patins et d'un timon est très fortement recommandée.
- De format réduit, le timon directionnel et le patin fixe peuvent s'utiliser dans les zones restreintes.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Crics et vérins

Offrant un confort, une sécurité, une polyvalence et une puissance, les crics et vérins constituent la solution idéale pour les opérations de levage dans tous types de travaux de maintenance et d'entretien.

Naïma LAIDIOUI
Technico-commerciale

Conseils & études
Livraison
Installation

Crics et vérins

Usages

Légers, simples et peu encombrants, les crics à crémaillère et les crics hydrauliques sont idéalement utilisés pour soulever manuellement de manière fiable et sûre des charges lourdes depuis le sol.
Robustes, stables et simples à mettre en œuvre, les vérins creux et plats permettent de soulever, positionner et maintenir des charges lourdes, adaptés à tous les environnements de travail. Dotés d'une pompe hydraulique, les vérins prennent le contact rapide avec la charge lors de la montée en pression.

Industrie, Bâtiment et travaux publics, Génie civil.

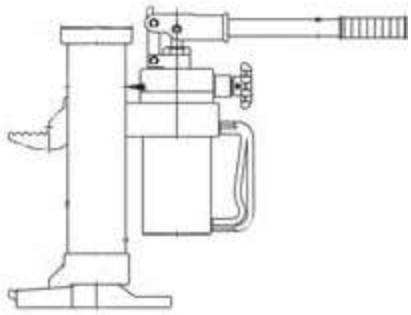

— Cric hydraulique 10 T

— Cric à crémaillère 5T

— Vérin plat 105 T

Qualités techniques

Les crics à crémaillère sont équipés d'une manivelle fixe avec poignée ergonomique et d'une roue à crochet à double cliquet, permettant de soulever aisément en toute sécurité.
Les crics hydrauliques sont dotés d'une vis de réglage permettant d'adapter la vitesse de descente.
Les vérins creux permettent les opérations de mise en contrainte, serrage et maintien de manière précise et contrôlée. Les vérins plats permettent d'accéder aux endroits les plus confinés de vos chantiers.

Type	Charge utile	Hauteur minimum	Course de levage	Poids
Cric à crémaillère 5 T	5 000 kg	80 m	345 mm	28 kg
Cric à crémaillère 10 T	10 000 kg	100 mm	390 mm	46 kg
Cric hydraulique 5 T	5 000 kg	25 mm	206 mm	20 kg
Cric hydraulique 10 T	10 000 kg	30 mm	230 mm	29 kg
Vérin creux 20 T	20 000 kg	117 mm	30 mm	4,9 kg
Vérin creux 30 T	30 000 kg	246 mm	75 mm	16,8 kg
Vérin creux 60 T	60 000 kg	284 mm	75 mm	30,5 kg
Vérin plat 22 T	22 000 kg	123 mm	40 mm	5,4 kg
Vérin plat 55 T	55 000 kg	126 mm	50 mm	12,7 kg
Vérin plat 105 T	105 000 kg	162 mm	60 mm	33,5 kg
Vérin extra plat 55 T	55 000 kg	71 mm	15 mm	8,7 kg
Vérin écarteur petit modèle	1 000 kg	-	-	2,2 kg
Vérin écarteur 13 T	13 000 kg	8 mm	50 mm	5,5 kg
Pompe hydraulique	1,2 L et 4 L	-	-	-

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Soudage

Légers et portables pour applications sur chantier comme en atelier, nos différents types de postes (poste Arc, poste MIG, poste TIG et poste PLASMA) permettent tous types de soudage et coupage sur tous types de supports.

Yannick DREMIERE
Technico-commercial

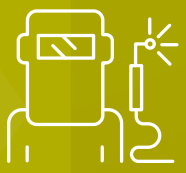

Conseils & études
Livraison

Soudage

Usages

Légers et portables pour applications sur chantier comme en atelier, nos différents types de postes (poste Arc, poste MIG, poste TIG et poste PLASMA) permettent tous types de soudage et coupage sur tous types de supports.

Bâtiment, Industrie, Énergie, Construction navale, Maintenance, Charpente métallique.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Qualités techniques

- Le soudage Arc est une méthode de soudage utilisant un arc électrique jaillissant entre l'âme de l'électrode enrobée et la pièce. L'apport de métal est généré par l'enrobage et la fonte de la pièce.
- Le soudage Tig exploite la chaleur générée par un arc électrique entre les métaux à assembler. La zone de l'arc est entourée d'une enveloppe de gaz inerte. Le soudeur apporte le métal d'apport.
- Le soudage Mig implique la fusion des métaux à assembler au moyen d'une chaleur intense générée par un arc électrique. Le fil d'apport entre progressivement depuis la tête de soudage et contribue en partie à la formation du bain de fusion.
- Le coupage Plasma utilise le mode « arc transféré ». L'arc est confiné entre l'électrode et le matériel à couper, en raison du débit du gaz appliqué, ce qui permet d'augmenter considérablement la densité du flux d'énergie et la température du jet de plasma. Le débit de gaz se compose de gaz inertes ou actifs, ou encore de mélanges de gaz.

Type	Gamme de courant	Alimentation	Poids
Poste Arc Portatif	10-160 A	220 V	7 kg
Poste Arc 320A	5-350 A	380 V	37.5 kg
Poste Arc 600A	15-600 A	380 V	150 kg
Poste Mig Portatif	20-180 A	220 V	17.2 kg
Poste Mig 500A	30-500 A	380 V	157 kg
Poste Tig Portatif 220V	5-170 A	220 V	12 kg
Poste Tig Alu AC/DC 220V	6-200 A	220 V	18 kg
Poste Tig 270A 380V	5-270 A	380 V	14.5 kg
Poste Plasma 6mm	10-25 A	220 V	18.5 kg
Poste Plasma 40mm	20-200 A	380 V	36 kg
Motosoudeuse 200A	30-200 A	Moteur essence	114 kg
Groupe soudure 300A	20-300 A	Moteur diesel	340 kg

Observations

- CHASTAGNER Location est dépositaire Air Products sur les agences de Lille et d'Orléans.

Options

- Nous disposons d'une gamme d'outillages de soudage spécifiques (cagoule, commande à distance, faisceau, chariot, etc.). Merci de nous consulter pour plus d'informations sur le tarif.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Plateformes individuelles et échafaudages roulants

Avec une gamme allant de 4,80 m à 14 m en hauteur de travail, robustes et durables, les échafaudages roulants antidérapants sont idéalement conçus pour travailler en toute sécurité.

Henry MASQUELIER
Technico-commercial

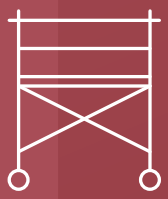

Conseils & études
Livraison
Installation

Échafaudages roulants

Usages

Équipés de garde-corps intégrés, ces échafaudages roulants modulaires en acier galvanisé sont destinés à l'élévation des personnes sur tous types de travaux en hauteur, extérieurs ou intérieurs.

Bâtiment, Travaux publics, Rénovation.

— AC 150

— AC 250

— Série 6

— AC 150

— AC 250

— Série 6

Observations

- Vérifier la stabilité du sol avant la mise en place de l'échafaudage.
- L'installation doit être effectuée par un personnel formé aux interventions de montage et de sécurité.

Options

- Planchers et échelles supplémentaires.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Qualités techniques

Le montage de l'ensemble des éléments et l'accès aux plateaux se font par l'intérieur de l'échafaudage offrant ainsi une sécurité supplémentaire pour les personnes. Ces échafaudages roulants peuvent être également mis en place dans des escaliers.

Type	Hauteur de plancher	Hauteur de travail	Nombre de planchers	Poids de l'ensemble
AC 150	2,80 m	4,80 m	1	102 kg
AC 150	3,90 m	5,90 m	2	132 kg
AC 250	4,00 m	6,00 m	2	161 kg
AC 250	5,70 m	7,70 m	2	179 kg
AC 250 BANCHE	2,60 m	4,50 m	1	143 kg
AC 250 BANCHE	4,60 m	6,60 m	2	219 kg
Série 6	5,90 m	8,00 m	2	318 kg
Série 6	8,00 m	10,00 m	3	441 kg
Série 6	10,00 m	12,00 m	4	545 kg
Série 6	12,00 m	14,00 m	4	591 kg

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Plateformes individuelles roulantes

Usages

Sûres, pratiques et compactes, les plateformes individuelles et échelles sont spécialement conçues pour faciliter les accès et le travail en hauteur.

Bâtiment, Travaux publics, Rénovation

— Gazelle

— Tandem XT9

— Échelle accès prémur individuel

Qualités techniques

Les plateformes et échelles d'accès dalle et prémur sont sécurisées avec des dispositifs de sécurité discrets, efficaces et automatisées. Toutes les surfaces sont équipées de planchers antidérapants.
Les plateformes et échelles sont réglables en hauteur pour s'adapter à vos différents chantiers.

Type	Hauteur de travail max	Hauteur de plancher	Nombre de marches	Poids
Gazelle	3 m	de 0,65 à 1 m	de 4 à 5	27,8 kg
Tandem XT7	3,82 m	de 1,06 à 1,82 m	de 4 à 7	32 kg
Tandem XT9	4,33 m	de 1,57 à 2,33 m	de 6 à 9	37 kg
Echelle accès prémur individuel	3,10 m	-	-	18 kg
Echelle accès dalle 2 m	2 m	-	de 6 à 9	25 kg
Echelle accès dalle 3 m	3 m	-	de 9 à 13	26 kg
Echelle accès dalle 4,5 m	4,5 m	-	de 12 à 19	30 kg
Télétower	4 m	de 0,33 à 2 m	-	58 kg

Observations

- Plateformes individuelles roulantes : hauteur verrouillée automatiquement, dépliage instantané, surface de travail spacieuse et antidérapante.
- Échelle accès prémur individuel : garde-corps intégrés, plancher et marches antidérapantes.
- Échelle accès dalle : portillon à fermeture automatique.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Autres matériels

Ces matériels bien connus des entreprises du B.T.P sont aussi chez CHASTAGNER !
Notre savoir-faire en levage et manutention de charges vous apporte la garantie d'une gamme complète de matériels, conformes à la réglementation :
C'EST LÀ NOTRE 1ER ENGAGEMENT.

Dany BILLIN
Assistante Commerciale

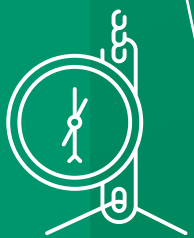

Conseils & études
Livraison
Installation

Levage de personne

Usages

Cette gamme est conçue pour le levage de personne et le maintien de charge en position. Ces matériels sont une solution rapide et fiable pour créer un ancrage temporaire garantissant la sécurité du personnel sur vos chantiers.

Toiture, Couverture, Réseaux souterrains, Rénovation.

— Ancrage LP130

— Trépied LP100

— Potence LP110

— Portique LP140

Qualités techniques

Rapides à installer, ces matériels sont facilement adaptables à vos chantiers. Le trépied LP100 possède une hauteur réglable en 6 positions. Il permet, tout comme la potence LP110, un passage dans des accès confinés ou souterrains. L'ancrage LP130 est temporaire et dédié aux travaux de terrasse. Le Liftho LP120 est utilisé pour les travaux de maintenance et d'aménagement d'ascenseur.

Type	Charge utile	Nombre de personne	Poids
Ancrage LP130	100 kg	1	352 kg
Trépied LP100	100 kg	1	37 kg
Potence LP110	150 kg	1	35 kg
Portique LP140 NOUVEAU	150 kg	1	67 kg
Treuil Liftho LP120	1000 kg	1	74 kg

Observations

- Ces matériels sont livrés complets et prêts à être utilisés (hors harnais de sécurité, disponibles à la vente).
- La potence LP110 est fournie avec une potence dotée de barrières de balisage.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Pesons à aiguille et masses

Usages

Ces dynamomètres sont un équipement permettant de mesurer le poids ou la tension. Ils sont utilisés pour des mesures de tension de câble, de traction et de pesée de charge suspendue. Les masses sont utilisées pour stabiliser les appareils de levage ou de manutention.

Bâtiment, Travaux publics, Industrie, Énergie (installation câbles réseaux).

— Peson 1 T

— Pesons 5 T

— Masses 25 kg

Qualités techniques

Ces dynamomètres mécaniques sont une protection pour éviter les surcharges. Ils peuvent être utilisés comme une tare : ils peuvent annuler les valeurs de charge présélectionnées jusqu'à 20 % de la capacité de l'instrument. Les masses sont en fonte empilables et percées au centre. Cela permet le passage des tubes de maintien. Leur poids de 25 kg les rend manu-portables.

Type	Charge utile	Graduation par 100 kg	Poids
Peson 1 T	1 000 kg	10	4 kg
Peson 2 T	2 000 kg	20	4 kg
Peson 5 T	5 000 kg	50	4 kg
Peson 10 T	10 000 kg	100	4 kg
Masse 25 kg	-	-	25 kg

Observations

- Les pesons à aiguille sont fournis avec deux manilles et livrés avec un coffret de rangement.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Convoyeurs à bande

Usages

Ces convoyeurs à bande sont idéals pour le transport de matériaux en vrac.
Bâtiment, Travaux publics, Démolition, Terrassement, Paysagiste, Mines et carrières.

— COBA 3000

— COBA 4500

Qualités techniques

Montés en série, ils permettent le transport de matériaux sur de grandes distances. Manu-transportables, leur faible encombrement permet de parvenir aux endroits les plus difficiles d'accès. Ils peuvent avoir un angle de montée de 40° maximum, ce qui permet d'accéder à des escaliers ou de charger directement une benne à gravats.
Équipés de trémies de chargement, il est également possible d'utiliser une mini-pelle pour leur chargement.

Type	Débit	Dimensions de la bande (L x l)	Poids	Alimentation
COBA 3 000	50 T / h	3 x 0,40 m	100 kg	230 V mono
COBA 4 500	50 T / h	4,50 x 0,40 m	135 kg	230 V mono

Observations

Les convoyeurs à bande sont conçus pour le transport de matériaux solides et non dangereux comme le sable, les gravillons, la terre, les petits gravats, etc. Pensez à nettoyer vos bandes de transport régulièrement pour éviter l'accumulation de matériaux sous celles-ci.
Les convoyeurs à bande sont fournis avec des trémies de chargement et les pieds.

Options

- Connection en série possible : un seul convoyeur peut en alimenter jusqu'à 4 autres réduisant ainsi les sources d'alimentation.Pour des séries plus longues, nous consulter.
- Rallonges électriques.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Goulottes d'évacuation

Usages

Les goulottes permettent l'évacuation de tous les gravats à partir de n'importe quelle hauteur. De forme conique, elles s'emboitent les unes dans les autres et sont reliées par des chaînes.

La colonne ainsi formée est soutenue à son sommet et en des points intermédiaires par des consoles fixées au bâtiment (tous les 10 mètres).

— Kit goulottes

— Kit goulottes

Qualités techniques

Légères et faciles à installer et nettoyer, les goulottes sont une solution simple et économique pour l'évacuation des gravats. Elles sont très résistantes aux chocs et à l'usure. Leur grande souplesse d'utilisation permet de les adapter à tous types de bâtiment.

Observations

- Laisser un mètre au minimum sous la dernière goulotte afin d'éviter l'empilement de gravats dans celle-ci.
- Monter une goulotte de ralentissement tous les 10 mètres.
- Ajouter une console d'accrochage intermédiaire tous les 10 mètres.

Options

Accrochage pour échafaudage tubulaire, console pour kit goulottes, goulotte supplémentaire et l'ensemble de goulotte entonnoir/ralentisseur sont disponibles à la location.

Groupes électrogènes

Usages

Sur chaque chantier, les groupes électrogènes sont source d'énergie temporaire robuste, économique et fiable vous permettant de garantir le bon fonctionnement des machines face aux interruptions du réseau électrique.

Faciles à transporter, ils sont destinés aux applications professionnelles.

— Groupe électrogène 6kVA

— Groupe électrogène 10kVA

— Groupe électrogène 14kVA

Qualités techniques

Nos groupes électrogènes sont compacts et robustes. Ils allient puissance et silence avec un système de démarrage électrique (Conformité aux normes européennes sur les émissions sonores).

Type	Puissance de secours	Puissance continue	Alimentation	Capacité du réservoir	Poids
Groupe électrogène 6 kVA – Kit brouette	7,2 kVA	6 kVA	Essence	10 L	75 kg
Groupe électrogène 10 kVA – Skid	11,9 kVA	10 kVA	Essence	24 L	190 kg
Groupe électrogène 12 KVA – Skid	12 kVA	12 kVA	Diesel	40 L	750 kg
Groupe électrogène 14 kVA – Skid	14 kVA	14 kVA	Diesel	115 L	750 kg

Observations

- Système de refroidissement du moteur.

Options

- Câble électrique pour différente puissance.
- Piquet de terre.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Containers

Usages

Les containers et le coffre chantier constituent une solution de protection et d'entreposage économique et solide qui permettent d'abriter en toute sécurité vos matériels et outillages sur chantiers, dans ateliers ou en milieu industriel.

— Containers 9 m³

— Container 30 m³

— Coffre chantier 880 kg

Qualités techniques

Grande robustesse, résistant aux intempéries.

Type	Dimensions extérieures	Poids à vide
Container 8 pieds / 9 m³	Longueur : 2,44 m Largeur : 2,20 m Hauteur : 2,26 m	950 kg
Container 20 pieds / 30 m³	Longueur : 6,05 m Largeur : 2,43 m Hauteur : 2,59 m	1970 kg
Coffre chantier	Longueur : 1,9 m Largeur : 0,83 m Hauteur : 0,56 m	128 kg

Observations

- Il faut impérativement poser le container sur une surface plane permettant de garantir l'ouverture et la fermeture des portes.
- Les containers et le coffre de chantier sont livrés sans cadenas de sécurité.

Options

- Nous pouvons vous fournir le matériel électrique et le matériel de branchement pour les containers.
- Livraison des containers avec nos véhicules poids lourds et légers.

Garantie bris de machine : 7 % en sus / franchise dommages : cf p.90.

Conditions générales de location sans opérateur

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

1-1 Les Conditions Générales Interprofessionnelles de Location de Matériel Sans Opérateur (CGIL-MSO) ont été élaborées par une commission spécialisée réunissant les utilisateurs (FFB, FNTP) et les professionnels de la location (DLR).

1-2 Pour avoir valeur contractuelle, les présentes conditions générales doivent être expressément mentionnées dans le contrat de location, en général au dos de celui-ci. Les parties contractantes règlent les questions spécifiques dans les conditions particulières du devis et/ou du contrat de location.

Complément à l'article 1 des CGIL-MSO : Les conditions particulières apparaissent en italique dans le présent texte. Aucune condition même portée sur le contrat de location ne peut déroger aux conditions générales et particulières de location.

1-3 Les conditions particulières du contrat de location précisent au minimum :

- la définition du matériel loué et son identification,
- le lieu d'utilisation et la date du début de location,
- les conditions de transport,
- les conditions tarifaires.

Elles peuvent également indiquer :

- la durée prévisible de location,
- les conditions de mise à disposition.

1-4 Le Loueur met à la disposition du Locataire un matériel conforme à la règlementation en vigueur.

1-5 Le Locataire justifie de son identité en présentant au Loueur une pièce d'identité, une attestation de domicile et remet un dépôt de garantie. Pour les demandes d'ouverture de compte et facturation en fin de mois, le Locataire doit fournir un extrait K-BIS de moins de trois (3) mois. La facturation est toujours établie au nom de l'entreprise contractante en 1 exemplaire. A la demande du client, la facture peut être éditée en 2 exemplaires et le bon de commande peut être joint à la facture s'il a été fourni au Loueur en 2 exemplaires.

1-6 Un bon de commande engage le Locataire quel que soit le porteur ou le signataire. Le Locataire doit informer le Loueur par écrit de l'annulation d'une réservation de matériel au plus tard vingt-quatre (24) heures avant la date convenue de mise à disposition telle que définie à l'article 3 des présentes conditions générales. A défaut, le Loueur sera en mesure de facturer au Locataire le montant minimum prévu dans les conditions particulières ainsi que les éventuelles prestations annexes liées à la préparation du matériel.

1-7 Tout détenteur de matériel, dépourvu d'un contrat de location dûment établi et signé par le Loueur, peut-être poursuivi pour détournement ou vol de matériel.

ARTICLE 2 - LIEU D'EMPLOI

2-1 Le matériel est exclusivement utilisé sur le chantier indiqué ou dans une zone géographique limitée. Toute utilisation, en dehors du chantier ou de la zone indiquée sans l'accord explicite et préalable du Loueur, peut justifier la résiliation de la location.

2-2 L'accès au chantier sera autorisé au Loueur ou à ses préposés, pendant la durée de la location. Ils doivent préalablement se présenter au responsable du chantier munis des équipements de protection individuelle nécessaires et respecter le règlement de chantier, ainsi que les consignes de sécurité. Ces préposés, assurant l'entretien et la maintenance du matériel, restent néanmoins sous la dépendance et la responsabilité du Loueur.

2-3 Le Locataire procède à toutes démarches auprès des autorités compétentes pour obtenir les autorisations de faire circuler le matériel loué sur le chantier, et/ou le faire stationner sur la voie publique.

2-4 Le Locataire obtient au profit du Loueur ou de ses préposés les autorisations nécessaires pour pénétrer sur le chantier.

ARTICLE 3 - MISE À DISPOSITION

3-1 Le matériel

Le matériel, ses accessoires, ainsi que la notice d'utilisation et tout ce qui en permet un usage normal, sont mis à disposition au Locataire en bon état de marche. Le Locataire est en droit de refuser le matériel et ses accessoires si le Loueur ne fournit pas à sa 1ere demande les documents exigés par la règlementation ainsi que toutes les consignes techniques nécessaires aux besoins du chantier. La prise de possession du matériel transfère la garde juridique du matériel au Locataire conformément à l'article 10-1.

3-2 État du matériel lors de la mise à disposition

A la demande de l'une ou l'autre des parties, un état contradictoire peut être établi. Si cet état contradictoire fait apparaître l'incapacité du matériel à remplir sa destination normale, ledit matériel est considéré comme non-conforme à la commande (Cf. examen d'adéquation en conformité de l'arrêté du 1er Mars 2004 article 5-1 qui reste à la charge du Locataire et/ou de l'utilisateur). En l'absence du Locataire lors de la livraison, ce dernier doit faire état au Loueur, dans la demi-journée suivant la livraison, de ses réserves écrites, des éventuels vices apparents et/ou les non-conformités à la commande.

Complément à l'article 3-2 des CGIL-MSO : À défaut de telles réserves, le matériel est réputé conforme aux besoins émis par le Locataire et en parfait état de fonctionnement.

3-3 Date de mise à disposition

Le contrat de location peut prévoir, au choix des parties, une date de livraison ou d'enlèvement. La partie chargée d'effectuer la livraison ou l'enlèvement doit avertir l'autre partie de sa venue avec un préavis raisonnable.

Complément à l'article 3-3 des CGIL-MSO : La signature du contrat est préalable à la mise à disposition du matériel. Lorsque cela est impossible, le Locataire s'engage à retourner le contrat adressé par le Loueur, signé de sa main dans un délai de vingt-quatre (24) heures; La personne prenant en charge le matériel à l'agence ou le réceptionnant sur le chantier pour le compte du Locataire est présumée habilitée.

ARTICLE 4 - DURÉE DE LA LOCATION

4-1 La location part du jour de la mise à disposition au Locataire du matériel loué et des accessoires dans les conditions définies à l'article 3. Elle prend fin le jour où le matériel loué et ses accessoires sont restitués au Loueur dans les conditions définies à l'article 14. La date de retour notée sur le contrat de location et/ou devis est fixée à titre prévisionnel.

4-2 La durée prévisible de la location, à partir d'une date initiale, est exprimée en jours calendaires pour l'ensemble du matériel. Au-delà de cette date, le contrat est prolongé tacitement jusqu'à restitution intégrale du matériel loué à l'initiative du Locataire. Le Locataire informera le Loueur par tout moyen écrit de la date de fin de location.

4-3 Dans le cas d'impossibilité de déterminer de manière précise la durée de location, cette dernière peut également être conclue sans terme précis. Dans ce cas, les préavis de restitution ou de reprise du matériel sont précisés à l'article 14.

4-4 Les incidents relatifs au matériel et susceptibles d'interrompre la durée de la location sont traités à l'article 9.

4-5 Dans le cas de non-utilisation ponctuelle du matériel par le fait du Locataire (congés, arrêts de chantier), celui-ci ne peut prétendre à une suspension de la location.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'UTILISATION

5-1 Nature de l'utilisation

5-1-1 Dans le cas de conditions d'utilisation spécifiques du matériel loué, le Locataire doit informer le Loueur par écrit afin qu'il lui soit précisé les règles d'utilisation et de sécurité fixées tant par la règlementation applicable que par le constructeur et/ou le Loueur (Cf. examen d'adéquation en conformité de l'arrêté du 1er Mars 2004 article 5-1). En cas de non-respect de ces dites règles, le Locataire devra assumer l'entière responsabilité et les conséquences d'une utilisation non conforme.

5-1-2 Le matériel doit être confié à un personnel dûment qualifié et muni des autorisations requises. Pendant toute la durée de location, le matériel doit être maintenu en bon état de marche et utilisé en respectant les règles d'utilisation et de sécurité visées au 5-1-1.

5-1-3 Le Locataire s'interdit de sous-louer et/ou de prêter le matériel sans l'accord du Loueur.

Cependant, dans le cadre d'interventions liées au secours, le Loueur ne peut s'opposer à l'utilisation par d'autres entreprises du matériel loué. Le Locataire reste néanmoins tenu aux obligations du contrat. En outre, dans le cadre des chantiers soumis à coordination Sécurité, Protection de la Santé (SPS), le Plan Général de Coordination (PGCSPS) peut prévoir l'utilisation des matériels par d'autres entreprises. Le Loueur ne peut s'y opposer mais le Locataire reste néanmoins tenu aux obligations du contrat.

5-1-4 Toute utilisation, non conforme à la déclaration préalable du Locataire ou à la destination normale du matériel loué, donne au Loueur s'il en a eu connaissance, le droit de résilier le contrat de location, conformément aux dispositions de l'article 19, et d'exiger la restitution du matériel. Le Loueur ne pourra être tenu pour responsable du choix d'un matériel inadapté aux travaux à réaliser car celui-ci reste sur la seule décision du Locataire. Les propositions de matériel à travers les offres commerciales faites par le Loueur sont basées sur les données transmises par le Locataire et non vérifiées par le Loueur.

5-2 Durée de l'utilisation

Le matériel loué peut être utilisé à discrétion, dans le respect des conditions particulières pendant une durée journalière théorique de huit (8) heures. Toute utilisation supplémentaire fait obligation au Locataire d'en informer le Loueur et peut entraîner un supplément de loyer à définir aux conditions particulières.

Complément à l'article 5-2 des CGIL-MSO : Au-delà de huit (8) heures d'utilisation, un tarif dégressif est appliqué par tranche de huit (8) heures supplémentaires.

5-3 Il est interdit d'utiliser du carburant GNR (Gazole Non Routier - Produit détaxé) pour les véhicules routiers appartenant au Loueur.

ARTICLE 6 – TRANSPORTS

6-1 Le transport du matériel loué, à l'aller comme au retour, est effectué sous la responsabilité de celle des parties qui l'exécute ou le fait exécuter.

6-2 La partie qui fait exécuter le transport exerce le recours éventuel contre le transporteur. Il appartient donc à cette partie de vérifier que tous les risques, aussi bien les dommages causés au matériel que ceux occasionnés par celui-ci, sont couverts par une assurance suffisante du transporteur et, à défaut, de prendre toutes mesures utiles pour assurer le matériel loué.

6-3 Le coût du transport du matériel loué est, à l'aller comme au retour, à la charge du Locataire, sauf disposition contraire aux conditions particulières. Dans l'hypothèse où le transport est effectué par un tiers, il appartient à celui qui l'a missionné de prouver qu'il l'a effectivement réglé. Dans le cas contraire, les comptes entre le Loueur et le Locataire seront réajustés en conséquence.

6-4 La responsabilité du chargement et/ou du déchargement et/ou de l'arrimage incombe à celui ou ceux qui les exécutent. Le préposé au chargement et/ou au déchargement du matériel loué doit, si nécessaire, avoir une autorisation de conduite de son employeur pour ce matériel.

6-5 Dans tous les cas, lorsqu'un sinistre est constaté à l'arrivée du matériel, le destinataire doit aussitôt formuler les réserves légales auprès du transporteur et en informer l'autre partie afin que les dispositions conservatoires puissent être prises sans retard, et que les déclarations de sinistre aux compagnies d'assurances puissent être faites dans les délais impartis.

6-6 Complément à l'article 6 des CGIL-MSO : Le lieu de livraison et de reprise du matériel est celui indiqué au contrat lorsque le Loueur en a la charge. En cas d'absence du Locataire sur le site de livraison à l'horaire convenu, le Loueur a la faculté de ne pas laisser le matériel; le cas échéant, les frais de transport (aller/retour) et de manutention sont dus par le Locataire.

ARTICLE 7 - INSTALLATION, MONTAGE, DÉMONTAGE

7-1 L'installation, le montage et le démontage (lorsque ces opérations s'avèrent nécessaires) sont effectuées sous la responsabilité de celui qui les fait exécuter.

Complément à l'article 7-1 des CGIL-MSO : L'intervention du personnel du Loueur est limitée à sa compétence et ne peut en aucun cas avoir pour effet de réduire la responsabilité du Locataire, notamment en matière de sécurité. Le Locataire prendra toutes les mesures utiles pour que les règles de sécurité légales ou édictées par les constructeurs soient appliquées (Cf. article du 1er Mars 2004, article 5-1 et notice d'utilisation du fabricant de matériel). Le branchement du matériel électrique et les mises à la terre sont effectués par le client et sous sa responsabilité, quand le montage ou l'installation est réalisé par ses soins.

7-2 Les conditions d'exécution (délai, prix…) sont fixées dans les conditions particulières du devis lorsque celles-ci sont faites par le Loueur (base sept (7) heures d'intervention entre 8h00 et 17h00 hors week-end et jours fériés). Les délais et dates d'intervention des prestations du Loueur (montages, démontages, réceptions…) notées sur le devis, sont donnés à titre indicatifs et ne peuvent en aucun cas donner suite à une réclamation de la part du Locataire s'ils venaient à être différents, quel qu'en soit le motif. Les dates réelles d'intervention seront confirmées par le Loueur à réception de la commande. Dans le cas d'aléas du fait du Locataire, le Loueur pourra refacturer au Locataire les frais supplémentaires d'heures de main d'œuvre, matériel, bureau de contrôle et transport.

7-3 L'installation, le montage et le démontage ne modifient pas la durée de la location qui reste telle que définie à l'article 4. La date de début de location pourra être différente si les conditions ont été précisées dans le devis du Loueur et acceptées par le Locataire. La date de fin de location du matériel sera :

- Soit le jour du démontage si celui-ci est exécuté par le Loueur,
- Soit le jour de fin d'utilisation par le Locataire si celle-ci a été confirmée au Loueur par écrit au minimum six (6) jours ouvrés à l'avance,
- Soit la date de restitution du matériel à l'agence du Loueur.

ARTICLE 8 - ENTRETIEN DU MATÉRIEL

8-1 Le Locataire procède régulièrement à toutes les opérations courantes d'entretien, de nettoyage, de vérification et d'appoint (graissage, carburant, huiles, antigel, pression et état des pneumatiques, etc.) en utilisant les ingrédients préconisés par le Loueur.

Complément à l'article 8-1 des CGIL-MSO : le Locataire se charge du nettoyage quotidien après utilisation, du contrôle des circuits de filtration et de la recharge de batteries et des contrôles définis dans la notice d'utilisation du fabricant.

8-2 Le Loueur est tenu au remplacement des pièces d'usure dans le respect des règles environnementales.

8-3 Le Locataire réserve au Loueur un temps suffisant, dans un endroit accessible, pour permettre à celui-ci de procéder à ces opérations. Les dates et durées d'interventions sont arrêtées d'un commun accord. Sauf stipulations contraires mentionnées dans les conditions particulières, le temps nécessité par l'entretien du matériel à la charge du Loueur fait partie intégrante de la durée de location telle que définie à l'article 4.

ARTICLE 9 - PANNES, RÉPARATIONS

9-1 Le Locataire informe le Loueur, par tout moyen écrit à sa convenance, en cas de panne immobilisant le matériel pendant la durée de la location. À réception du document, le Loueur se mettra dans les meilleurs délais en contact avec le Locataire et/ou ses préposés pour organiser l'intervention éventuelle d'un technicien sur chantier telle que définie dans les conditions générales de réparation CHASTAGNER.

9-2 Le contrat n'est nullement suspendu pendant la durée de l'immobilisation du matériel et reste en vigueur pour toutes les autres obligations, sauf dispositions prévues à l'article 10-1.

9-3 Aucune réparation ne peut être entreprise par le Locataire, sans l'autorisation préalable écrite du Loueur (Cf. conditions générales de réparation).

9-4 Les réparations en cas d'usure anormale ou rupture de pièces dues à une utilisation non conforme, un accident ou à une négligence sont à la charge du Locataire.

ARTICLE 10 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES

10-1 Le Locataire a la garde juridique du matériel loué pendant la durée de mise à disposition; il engage sa responsabilité de ce fait sous réserve des clauses concernant le transport.

Complément à l'article 10-1 des CGIL-MSO : Le Locataire prend toutes les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité tant vis-à-vis du Loueur en qualité de gardien juridique du matériel loué que de tout tiers et ceux jusqu'à la restitution du matériel (Cf. article 14).

Le Locataire est déchargé de la garde du matériel :

- pendant la durée de la réparation lorsque celle-ci intervient à l'initiative du Loueur,
- en cas de vol, le jour du dépôt de plainte auprès des autorités compétentes. Le Locataire s'oblige à communiquer le dépôt de plainte au Loueur dans un délai maximum de 3 jours ouvrés,
- en cas de disparition, le jour de la déclaration faite par le Locataire au Loueur.

Le Locataire est responsable de l'utilisation du matériel loué et de tout ce qui concerne la prise en compte :

- de la nature du sol et du sous-sol,
- des règles régissant le domaine public,
- des règles relatives à la protection de l'environnement,
- d'une alimentation et d'un câble électrique adaptés.

Complément à l'article 10-1 des CGIL-MSO : Les dommages aux câbles, étanchéité des terrasses, façades, couvertures, canalisations, cuves, citernes ou tout autre bien ou construction enterrés, restent à la charge exclusive du Locataire.

10-2 Le Locataire ne peut :

- employer le matériel loué à un autre usage que celui auquel il est normalement destiné,
- utiliser le matériel dans des conditions différentes de celles pour lesquelles la location a été faite,
- enfreindre les règles de sécurité fixées tant par la règlementation en vigueur que par le constructeur et/ou le Loueur (Cf. arrêté du 1er Mars 2004 article 5-1).

Complément à l'article 10-2 des CGIL-MSO : Dans le cadre d'une utilisation du matériel.

- sur des chantiers soumis à obligation de décontamination systématique,
- sur une zone classe SEVESO,
- sur une zone ou site nucléaire,
- sur barge, ponton ou plateforme Offshore,
- dans un tunnel, un souterrain ou une mine.

Le Locataire devra solliciter l'accord préalable du Loueur.

10-3 Le Locataire ne peut être tenu pour responsable des conséquences dommageables des vices cachés du matériel loué ou de l'usure non apparente rendant le matériel impropre à l'usage auquel il est destiné.

10-4 Le Locataire doit prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de préserver les droits du Loueur ou de lui permettre d'exercer les éventuels recours possibles à l'encontre de tiers.

10-5 Complément à l'article 10 des CGIL-MSO : Ne sont pas opposables au Loueur les engagements, obligations et/ou abandons de recours auxquels le Locataire s'est engagé contractuellement ou tacitement.

ARTICLE 11 - DOMMAGES CAUSÉS AU TIERS (ASSURANCE « RESPONSABILITÉ CIVILE »)

11-1 Matériels de levage

Le Locataire et le Loueur doivent être couverts, chacun pour sa responsabilité, par une assurance « Responsabilité Civile Entreprise » pour les dommages causés aux tiers par le matériel loué.

Complément à l'article 11-1 des CGIL-MSO : L'assurance du Locataire devra couvrir, entre autre, les dommages qui sont la conséquence de l'usage outil du bien loué même si ce dernier est considéré comme un VTAM. En cas de sinistre, le Locataire devra faire au Loueur, dans les cinq (5) jours, une déclaration écrite circonstanciée de mise en cause.

11-2 Véhicule Terrestre A Moteur (VTAM)

Obligations du Loueur :

Lorsque le matériel loué est un VTAM au sens de la directive européenne n°72/166/CEE du 24 avril 1972 et de l'article L. 110-1 du code de la route, le Loueur doit obligatoirement avoir souscrit un contrat d'assurance automobile conforme aux articles L. 211-1 et suivants du code des assurances. Ce contrat couvre les dommages causés aux tiers par le matériel loué dès lors qu'il est impliqué dans un accident de la circulation. Le Loueur doit remettre à la 1ère demande du Locataire une photocopie de son attestation d'assurance en vigueur.

Complément à l'article 11-2 des CGIL-MSO : Sont formellement exclus :

- Les dommages atteignant les immeubles, choses ou animaux, appartenant, loués ou confiés à un titre quelconque au Locataire et/ou au conducteur du bien loué (les ouvrages objet de la prestation du Locataire sont inclus dans la notion de bien confié).
- Les dommages subis par les personnes transportées au moyen du bien loué lorsque le transport n'est pas effectué dans les conditions suffisantes de sécurité prévues par le Code des assurances (article A 211-3).

Dans le parc CHASTAGNER sont concernés les remorques monte-matériaux, les véhicules et remorques monte-meubles, et les grues GS 250 sur remorque.

11-3 Obligations du Locataire :

Le Locataire s'engage à déclarer au Loueur, dans les quarante-huit (48) heures, par lettre recommandée avec accusé de réception, tout accident causé par le véhicule ou dans lequel le véhicule est impliqué, afin que le Loueur puisse effectuer auprès de son assureur, sa déclaration de sinistre dans les cinq (5) jours. Le Locataire reste responsable des conséquences d'un retard ou d'une absence de déclaration. L'assurance responsabilité automobile souscrite par le Loueur ne dispense pas le Locataire de souscrire une assurance « Responsabilité Civile Entreprise », afin de garantir, notamment les dommages causés aux tiers par les VTAM loués ou par leurs équipements lorsqu'ils ne sont pas impliqués dans un accident de la circulation, lesquels demeurent à la charge du Locataire. Dans le cas d'une location de véhicule nécessitant d'être titulaire d'un permis de conduire, le Locataire ou son préposé devra :

- être expressément désigné et pleinement identifié dans le contrat de location,
- détenir et présenter un permis de conduire en cours de validité en fonction de la catégorie du VTAM.

Complément à l'article 11-3 des CGIL-MSO : L'assurance du Locataire devra couvrir, entre autre, les dommages qui sont la conséquence de l'usage outil du bien loué.

ARTICLE 12 - DOMMAGES AU MATÉRIEL LOUÉ (ASSURANCES « BRIS DE MACHINE, INCENDIE… »)

12-1 En cas de dommages, le Locataire à l'obligation de procéder à un constat amiable et contradictoire, qui doit intervenir dans un délai de cinq (5) jours ouvrés.

Complément à l'article 12-1 des CGIL-MSO : En cas ou dommage, vol, disparition ou incendie au/du bien loué, il est fait obligation par le présent contrat au Locataire :

- de prendre toutes mesures, conformément aux règles de l'art afin d'éviter une aggravation des dommages,
- de faire au Loueur dans les cinq (5) jours ouvrés, une déclaration écrite circonstanciée dans laquelle il indiquera, la date, l'heure, les causes probables du sinistre et les circonstances dans lesquelles il s'est produit. Cette déclaration devra être accompagnée d'une copie du contrat de location et des originaux de rapport et du constat établi par les forces de l'ordre (en cas de vol, d'incendie et/ou de dommage corporel ce délai est ramené à quarante-huit (48) heures),
- de ne plus utiliser le bien loué avant sa réparation complète et définitive ou avant que le fonctionnement régulier soit rétabli. Le non-respect d'une ou plusieurs de ces obligations contractuelles entrainera la déchéance de la renonciation à recours du Loueur (Cf. article 12-4 ci-après).

Si le matériel n'est pas réparable dans un délai raisonnable, le contrat de location prend fin le jour de la réception de la déclaration écrite de sinistre faite par le Locataire.

12-2 Le Locataire peut couvrir sa responsabilité pour les dommages causés aux matériels loués (matériel et équipements annexes) de trois manières différentes :

12-2-1 En souscrivant une assurance couvrant le matériel pris en location. Cette assurance peut être spécifique pour le matériel considéré ou annuelle et couvrir tous les matériels que le Locataire prend en location. Elle doit être souscrite au plus tard le jour de la mise à disposition du matériel loué et doit être maintenue pendant la durée du présent contrat de location. Aucun avoir ne sera établi si l'attestation est fournie après le début de location ou après la facturation. Le Locataire doit informer le Loueur de l'existence d'une telle couverture d'assurance.

En début d'année ou au plus tard au moment de la mise à disposition du matériel, le Locataire adresse l'attestation d'assurance correspondant au contrat souscrit, comportant notamment l'engagement pris par la compagnie d'assurances de verser l'indemnité entre les mains du Loueur, les références du contrat qu'il a souscrit, le montant des garanties et des franchises. Les éventuelles limites, exclusions et franchises d'indemnisation résultant du contrat d'assurance souscrit par le Locataire sont inopposables au Loueur au regard des engagements du contrat.

Complément à l'article 12-2-1 des CGIL-MSO : Cette assurance devra garantir de manière explicite le bien loué et non la responsabilité de gardien juridique du Locataire. Une clause de renonciation à recours au profit du Loueur et de ces assureurs devra y être intégrée.

12-2-2 En acceptant, pour la couverture « bris de machines », la renonciation à recours du Loueur et de son assureur moyennant un coût supplémentaire. Dans ce cas, le Loueur doit clairement informer le Locataire sur les limites exactes de l'engagement pris, notamment sur :

- Les montants de garanties,
- Les franchises,
- Les exclusions,
- Les conditions de la renonciation à recours à l'assurance contre le Locataire.

Toute limite non mentionnée au contrat est alors inopposable au Locataire.

Complément à l'article 12-2-2 des CGIL-MSO : Les conditions de renonciation à recours du Loueur sont énoncées à l'article 12-4 ci-après.

12-2-3 En restant son propre assureur sous réserve de l'acceptation du Loueur. A défaut d'acceptation du Loueur, le Locataire :

- soit, souscrit une assurance couvrant le matériel pris en location dans les conditions prévues à l'article 12-2-1,
- soit, accepte les conditions du Loueur, prévues aux articles 12-2-2 et 12-4.

12-3 Vétusté

Dans le cas où le Locataire assure le matériel auprès d'une compagnie d'assurances ou sur ses propres deniers, le préjudice est évalué :

- pour le matériel réparable : suivant le montant des réparations chiffrées par le Loueur,
- pour le matériel non réparable ou volé : à partir de la valeur à neuf, déduction faite d'un coefficient d'usure fixé dans les conditions particulières ou en accord entre le Loueur et le Locataire ou à défaut à dire d'expert.

Complément à l'article 12-3 des CGIL-MSO : Dans tous les cas, le Loueur sera directement indemnisé par le Locataire et à charge pour ce dernier d'obtenir l'indemnisation de ses éventuelles assureurs ou tout autre tiers responsable. Si le matériel est réparable, aucune vétusté ne sera appliquée sur les pièces et la main d'œuvre. Un matériel est considéré réparable dans le cas où le montant, estimé par le Loueur, des réparations est inférieur à la valeur d'usage dudit matériel. La valeur d'usage d'un matériel, est sa valeur de remplacement à neuf au jour du sinistre, vétusté déduite. La vétusté est la dépréciation appliquée à la valeur de remplacement à neuf au jour du sinistre, en tenant compte de l'âge, de l'entretien et de l'utilisation qui a été faite du matériel. La valeur à neuf du matériel sera déterminée par le Loueur et justifiée par facture pro-forma de moins de trois (3) mois au jour du sinistre. Pour les matériels non réparables la vétusté sera calculée comme suit, sur la base du jour de la survenance du sinistre:

- Aucune vétusté pour un matériel dont la date d'acquisition est inférieure à 1 an.
- 10% de la valeur à neuf pour un matériel dont la date d'acquisition est comprise entre 1 et 2 ans.
- 20% de la valeur à neuf pour un matériel dont la date d'acquisition est comprise entre 2 et 3 ans.
- 30% de la valeur à neuf pour un matériel dont la date d'acquisition est comprise entre 3 et 4 ans.
- 40% de la valeur à neuf pour un matériel dont la date d'acquisition est compris entre 4 et 5 ans.
- 50% de la valeur à neuf pour un matériel dont la date d'acquisition est supérieure à 5 ans.

12-4 Garantie Bris de machines – Vol

Conformément à l'article 12-2-2, le Loueur propose au Locataire une renonciation à recours dans les termes suivants : Le Loueur renonce à recours au bénéfice exclusif du Locataire pour les dommages causés au matériel dont sont exclues des garanties : le vol.

12-4-1 Étendues

Sont couverts les dommages causés au matériel dans le cadre d'une utilisation normale. Exemples :

- Les bris ou destruction accidentels, soudains et imprévisibles.
- Les bris dus à une chute ou pénétration de corps étrangers, ne relevant pas de la RC circulation.
- Les inondations, tempêtes et autres événements naturels à l'exclusion des tremblements de terre et éruptions volcaniques.
- Les incendies, foudres, explosions de toutes sortes.

Sont formellement exclus de la garantie/renonciation à recours de l'article 12-4-1 :

- Les dommages ou pertes totaux ou partiels qui ne sont pas la conséquence d'un événement imprévu ou fortuit,
- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive du Locataire ou de celle de ses salariés ou sous-traitants, ainsi que les dommages provoqués avec sa complicité,
- Les dommages consécutifs à une utilisation non conforme aux préconisations du constructeur, du Loueur et/ou de la règlementation en vigueur,
- Les dommages résultant du maintien ou de la remise en service d'un matériel endommagé avant réparation complète et définitive, ou avant que le fonctionnement régulier soit rétabli,
- Les dommages causés par du personnel non qualifié ou non autorisé,
- Les dommages en cours de transport, de chargement, de déchargement, de manutention et de levage.
- Les flexibles, fluides techniques, pièces d'usure, parties démontables constitutifs d'un matériel, batteries, vitres, feux, boîtes à documents, câbles de traction ou de levage, crevaisons et détérioration des pneumatiques,
- Les dommages électriques provenant d'un court-circuit et/ou d'une surtension,
- Les dommages d'ordre esthétique tels que salissures, rayures,
- Les frais de déblaiement et de retirement consécutifs à un ensevelissement ou à une chute,
- Le vol, la disparition du matériel,
- Les dommages qui sont la conséquence directe ou indirecte du non-respect des hauteurs sous pont et/ou du code de la route,
- Les dommages causés par tous produits corrosifs, produits oxydants, peintures, ciments et produits comparables, ainsi que l'utilisation d'un carburant non-conforme,
- Les désordres consécutifs à des actes de vandalisme tels que les graffitis lorsque ces désordres sont récurrents et ne relèvent plus de la définition d'un aléa, c'est-à-dire d'un événement accidentel, soudain et imprévisible,
- Les opérations de transport et celles attachées (grutage, remorquage), mais l'exclusion ne s'applique pas aux remorques prises en location chez le Loueur,
- Les frais engagés pour dégager un matériel endommagé (grutage, remorquage,…) le transporter ou le gardienner, même lorsque ces opérations sont effectuées par le Loueur.

Etendue géographique : France Métropolitaine.

Le cas échéant, les dispositions de l'article 12-3 s'appliquent. En outre, le Loueur se réserve la possibilité d'un recours à l'encontre du tiers responsable ou de sa compagnie d'assurances.

12-4-2 Tarification

Complément à l'article 12-4-2 des CGIL-MSO

Cas général : la tarification est faite au taux de 7 % du tarif de base du prix de la location.

12-4-4 Franchise restant à la charge du Locataire : Cf. Tableau consultable sur le site internet (www.chastagner.fr) ou le catalogue location CHASTAGNER.

12-4-5 Limite maximale de garantie

150 000 € par sinistre

12-5 Garantie Dommages des véhicules immatriculés obligatoire pour toute location

Dans le parc CHASTAGNER sont concernés les remorques monte-matériaux, les véhicules et remorques monte-meubles, et les grues GS250 sur remorque.

12-5-1 Etendue :

- Dommages matériels au véhicule, sauf bris de glace.

12-5-2 Tarification : La garantie est tarifée au taux de 7 % du tarif de base du prix de location, par jour de mise à disposition.

12-5-3 Franchise à la charge du Locataire :

Pour tout accident de la circulation en torts ou torts partagés, ou sans tiers identifiés, la franchise est de :

- 1 500 € HT pour les grues GS 250 sur remorque,
- 3 000 € HT pour les remorques Monte-matériaux, les véhicules et remorques Monte-meubles.

Pour les dommages causés au matériel lorsqu'il est en exploitation, la franchise à la charge du Locataire et son minimum sont déterminés selon les règles de l'article 12-4-4 ci-avant. En outre, la garantie ne couvre pas les dommages au matériel qui sont la conséquence directe du non-respect des hauteurs sous pont et/ou du code de la route, ni le vol ou la perte des effets personnels du Locataire ou de ses préposés.

12-5-4 Les conséquences du non-respect des dispositions du code de la route restent à la charge du Locataire. En cas de contravention, les frais de consignation que le Loueur serait tenu de régler pour préserver ses droits, seront refacturés au Locataire pour leur montant en sus d'un forfait de 20 € HT par amende, pour frais de traitement administratif.

12-5-5 Le défaut de transmission par le Locataire au Loueur du constat amiable dans le délai requis donnera lieu à facturation d'une pénalité forfaitaire de 250 € HT.

12-6 Validité :

Pour bénéficier des garanties visées aux articles 12-4 et 12-5, le Locataire doit avoir respecté ses obligations contractuelles et notamment ses obligations déclaratives visées à l'article 12-1. A défaut, le Loueur se réserve la possibilité de refuser ou de résilier lesdites garanties en cours de location.

ARTICLE 13 - VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES

13-1 Le Locataire doit mettre le matériel loué à la disposition du Loueur ou de toute personne désignée pour les besoins des vérifications réglementaires.

13-2 Au cas où une vérification réglementaire ferait ressortir l'inaptitude du matériel, cette dernière a les mêmes conséquences qu'une immobilisation (Cf. article 9).

13-3 Le coût de la vérification réglementaire initiale et sa périodicité (Cf. arrêté du 1er Mars 2004) :

- Reste à la charge du Loueur dans le cadre d'un matériel non ancré sur un support particulier,
- Reste à la charge du Locataire dans le cadre d'un matériel fixé sur un support et/ou qui demande une opération de montage et/ou assemblage.

13-4 Le temps nécessaire à l'exécution des vérifications réglementaires fait partie intégrante de la durée de la location dans la limite d'une demi-journée ouvrée. Le Loueur s'engage à fournir au jour du départ en location, un matériel conforme à la réglementation en vigueur et dont la date de fin de validité de la Vérification Générale Périodique (VGP) est d'une durée minimum d'un (1) mois. Le Locataire pourra demander une durée de validité plus importante avant le départ en location du matériel pour les besoins de son chantier.

ARTICLE 14 - RESTITUTION DU MATÉRIEL

14-1 A l'expiration du contrat de location, quel qu'en soit le motif, éventuellement prorogé d'un commun accord, le Locataire est tenu de rendre le matériel en bon état, compte tenu de l'usure normale inhérente à la durée de l'emploi, nettoyé et, le cas échéant, le plein de carburant fait. A défaut, la fourniture de carburant est facturée au Locataire sous une forme forfaitaire.

Le matériel est restitué, sauf accord contraire des parties, au dépôt du Loueur pendant les heures d'ouverture de ce dernier.

14-2 Lorsque le transport retour du matériel est effectué par le Loueur ou son prestataire, le Loueur et le Locataire conviennent par tout moyen écrit de la date et du lieu de reprise du matériel. La garde juridique est transférée au Loueur au moment de la reprise, et au plus tard à l'issue d'un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la date de reprise convenue. Pour toute demande faite le vendredi ou la veille de jour férié, la reprise du matériel s'effectue au plus tard le premier jour ouvré suivant. Le Locataire doit tenir le matériel à disposition du Loueur dans un lieu accessible.

14-3 Le bon de retour ou de restitution, matérialisant la fin de la location est établi par le Loueur. Il est indiqué notamment :

- le jour et l'heure de restitution,
- les réserves jugées nécessaires notamment sur l'état du matériel restitué.

14-4 Les matériels et accessoires non restitués et non déclarés volés ou disparus sont facturés au Locataire sur la base de la valeur à neuf.

14-5 Dans le cas où le matériel nécessite des remises en état consécutives à des dommages imputables au Locataire, le Loueur les facturera au Locataire conformément au devis lié au constat de dégradation.

Complément à l'article 14-5 des CGIL-MSO : Dans le cas de chantiers soumis à obligation systématique de décontamination, la restitution du matériel est subordonnée à la fourniture par le Locataire du certificat de décontamination. A défaut la location se poursuit.

ARTICLE 15 - PRIX DE LA LOCATION

15-1 Le prix du loyer est généralement fixé par unité de temps à rappeler pour chaque location, toute unité de temps commencée étant due dans la limite d'une journée.

Complément à l'article 15-1 des CGIL-MSO : Le matériel est loué avec un minimum forfaitaire. Celui-ci est appliqué uniquement pour les locations de courtes durées dont le montant est précisé dans le catalogue location pour chaque type de matériel. Au-delà, la facturation est établie sur la base du tarif journalier et de la durée réelle de location à compter du 1er jour de location. La durée de location hebdomadaire est alors calculée en jours calendaires (du lundi au dimanche). Pour les matériels exprimés en jours ouvrés (cf. article 4-2), le Locataire doit informer préalablement et par écrit le Loueur pour une utilisation le dimanche et/en jours fériés. Toute période commencée est due. Le contrat de location prend fin la veille pour tout matériel restitué dans l'agence du Loueur avant 8h00.

Les tarifs sont révisables annuellement sans préavis.

Le Loueur se réserve le droit de répercuter au Locataire, en toute ou partie, et selon la réglementation en vigueur, toute nouvelle taxe ou contribution qui serait mise à sa charge.

15-2 Les conditions particulières règlent les conséquences de l'annulation d'une réservation.

Complément à l'article 15-2 des CGIL-MSO : Le Locataire doit informer le Loueur, par écrit, de l'annulation d'une réservation du matériel, au plus tard vingt-quatre (24) heures avant la date convenue de mise à disposition. A défaut, la location minimum forfaitaire, éventuellement majorée des frais de transport aller-retour, sera facturée au Locataire.

Dans le cas ou des prestations liées à la préparation du matériel sur demande du client, proposées dans le devis CHASTAGNER et spécifiées sur la commande du Locataire, ces dernières seront facturées.

15-3 L'intervention éventuelle auprès du Locataire de personnels techniques tel que monteur, est régie par l'article 7.

15-4 Vente d'accessoires et fournitures

Complément à l'article 15-4 des CGIL-MSO : Les articles fournitures et accessoires vendus par le Loueur sont garantis contre tout vice de fabrication. L'Acquéreur qui entend se prévaloir de la garantie est tenu d'en informer CHASTAGNER par tout moyen écrit dans lequel il décrit précisément le défaut et atteste qu'il a fait de la marchandise un usage conforme et qu'il n'est pas intervenu ou fait intervenir un tiers sur la marchandise ou l'élément de la marchandise défectueux.

La garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses, à l'exclusion de tous dommages, prestations, indemnités et intérêts pour quelque cause que ce soit. L'Acquéreur peut être tenu à la demande du Loueur de transporter la marchandise défectueuse jusqu'à l'établissement CHASTAGNER le plus proche.

La réparation ou le remplacement sera fait généralement dans les meilleurs délais sans toutefois qu'une quelconque indemnisation puisse être réclamée. La garantie cesse d'être due en cas d'utilisation anormale ou de défaut d'entretien desdits articles. De convention expresse, la clause de réserve de propriété s'applique jusqu'au paiement de la totalité du prix conformément à la loi du 12 mai 1980.

ARTICLE 16 – PAIEMENT

16-1 Les conditions de règlement sont prévues aux conditions particulières, un acompte calculé sur la durée prévisionnelle de location est demandé au Locataire lors de la conclusion du contrat. Le non-paiement d'une seule échéance entraîne, après mise en demeure restée infructueuse, la résiliation du contrat conformément à l'article 19.

16-2 Pénalités de retard

Toute facture impayée à son échéance entraîne des pénalités de retard dont le taux est fixé aux conditions particulières, et, à défaut, conformément à l'article L. 441-6 du code du commerce.

Complément à l'article 16-2 des CGIL-MSO : En cas de non-paiement du loyer à l'échéance ou de non-acceptation ou de non-paiement à leurs échéances des traites émises à cet effet ou de non restitution du matériel au terme convenu, la totalité des sommes dues par le Locataire au Loueur devient immédiatement exigible et toutes les conditions particulières consenties sont annulées de plein-droit, même en cas de poursuite de l'activité. Une indemnité forfaitaire de 40 € est due pour frais de recouvrement. A titre de clause pénale, le Loueur se réserve le droit d'ajouter aux pénalités de retard une indemnité de 15% du montant de la facture pour remise du dossier aux contentieux, sans préjudice de tous autres frais judiciaires.

ARTICLE 17 - CLAUSES D'INTEMPÉRIES

En cas d'intempéries dûment constatées et provoquant une inutilisation de fait du matériel loué, le loyer est facturé à un taux réduit à négocier entre les parties.

Complément à l'article 17 des CGIL-MSO : Seule une notification par télécopie avant 10h00 chaque jour d'intempéries, permet au Locataire de se prévaloir du bénéfice de la présente clause. Une réduction de prix de 50% est appliquée à partir de la fin du 1er mois, sauf, pour les matériels loués en longue durée ou en contrat à durée déterminée qui ne donne pas lieu à une réduction tarifaire. Néanmoins, le Locataire conserve la garde juridique du matériel conformément à l'article 10.

ARTICLE 18 - VERSEMENT DE GARANTIE

Les conditions particulières déterminent les modalités de la garantie due par le Locataire pour les obligations qu'il contracte.

Complément à l'article 18 des CGIL-MSO : Le montant de la garantie est fixé dans le devis CHASTAGNER.

ARTICLE 19 – RÉSILIATION

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, l'autre partie est en droit de résilier le contrat de location sans préjudice des dommages-intérêts qu'elle pourrait réclamer. La résiliation prend effet après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse. Le matériel est restitué dans les conditions de l'article 14.

Complément à l'article 19 des CGIL-MSO : L'indivisibilité entre tous les contrats implique que la résiliation de l'un deux entraine de plein droit celle des autres, à la discrétion du Loueur.

ARTICLE 20 - EVICTION DU LOUEUR

20-1 Le Locataire s'interdit de céder, donner en gage ou en nantissement le matériel loué.

20-2 Le Locataire doit informer aussitôt le Loueur si un tiers tente de faire valoir des droits sur le matériel loué, sous la forme d'une revendication, d'une opposition ou d'une saisie.

20-3 Le Locataire ne peut enlever ou modifier ni les plaques de propriété apposées sur le matériel loué, ni les inscriptions portées par le Loueur. Le Locataire ne peut ajouter aucune inscription ou marque sur le matériel loué sans autorisation du Loueur.

ARTICLE 21 - PERTES D'EXPLOITION

Par principe, les pertes d'exploitation, directes et/ou indirectes, ne peuvent pas être prises en charge par le Loueur, quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 22 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

A défaut d'accord amiable entre les parties, tout différend est soumis au tribunal compétent qui peut avoir été désigné préalablement dans les conditions particulières.

Complément à l'article 22 des CGIL-MSO : De convention expresse et sous réserve de la législation impérative en vigueur, le tribunal de commerce de BOBIGNY est compétent pour connaître de tout litige relatif au présent contrat, même en cas de pluralité de défendeurs ou en appel en garantie ; le Locataire dont le siège est situé hors de France accepte expressément cette attribution de compétence.

ARTICLE 23 – VALIDITÉ

Les présentes Conditions Générales sont valables à compter du 01/08/2020.

Franchises

TREUILS AU SOL	
- Treuils au sol compacts 300 à 800 kg	1 000,00 €
- Treuils au sol électriques grandes capacités 1,30 à 5 t	3 000,00 €
- Treuils au sol électriques grandes capacités 6 à 25 t	10 000,00 €
- Treuils thermiques de tirage	3 000,00 €
- Poulies 1,25 et 2 t	500,00 €
- Poulies 4 à 22 t	1 000,00 €

TREUILS D'ÉCHAFAUDAGE	
- Treuils potence	500,00 €
- Treuils sur chevalet	1 000,00 €
- Treuils de pied d'échafaudage	1 000,00 €

TREUILS À CÂBLE PASSANT	
- Treuils électriques	1 000,00 €
- Treuils manuels	400,00 €
- Treuils hydrauliques	1 000,00 €
- Centrale hydraulique	1 500,00 €

PALANS À CHAÎNE	
- Palans électriques 500 kg à 1 t	1 000,00 €
- Palans électriques 1,60 à 5 t	2 500,00 €
- Palans manuels 200 kg à 2 t	150,00 €
- Palans manuels 3 à 20 t	1 000,00 €
- Palans pneumatiques	2 500,00 €
- Chariots et griffes	100,00 €

GRUES DE TERRASSE	
- Grues électrique 200 et 250 kg	1 500,00 €
- Grue à montage rapide	1 500,00 €
- Grues thermique 250 kg	1 500,00 €
- Grue manuelle	700,00 €

GRUES DE PUISATIER	
- Grues GS 250	1 500,00 €
- Grues GS 250 sur remorque	2 000,00 €
- Grues puisor (S, M, XL)	5 000,00 €
- Grues GEO 500	10 000,00 €
- Nacelle pour grue geo	4 000,00 €

ACCESSOIRES DE LEVAGE	
- Code A	50,00 €
- Code B	100,00 €
- Code C	500,00 €

PALONNIERS	
- Palonnier pour big -bag	500,00 €
- Palonnier monopoutre reglable	700,00 €
- Palonnier en h reglable	1 500,00 €

MONTE-MATÉRIAUX ET MONTE-MEUBLES	
- Échelles emboitables	1 000,00 €
- Télescopiques sur remorque	15 000,00 €
- Télescopiques sur vehicule	30 000,00 €

PLATEFORMES DE TRANSPORT	
- Monte-charges	5 000,00 €
- Monte-charges avec accompagnant	12 000,00 €
- Ascenseurs de chantier MBA 800 ET MBA 1 400	25 000,00 €
- Ascenseurs de chantier MBA 2 000	45 000,00 €

PORTIQUES ET TRÉPIEDS	
- Portiques roulants	1 600,00 €
- Trépieds et quadripieds	1 700,00 €
- Portiques avec déport	1 000,00 €

ÉLÉVATEURS TÉLÉSCOPIQUES	
- Élévateurs télescopiques	700,00 €
- Lève-poutres et élevateur 680	700,00 €
- Élévateur tout terrain et grue d'atelier	500,00 €
- Potences mobiles 200 et 450 kg	1 000,00 €

MANUTENTION MOTORISÉE	
- Chariot électrique	1 500,00 €
- Brouette sur chenilles	600,00 €
- Potence sur chenilles	1 500,00 €

MANUTENTION MANUELLE	
- Fourches à palette	600,00 €
- Chariots	100,00 €
- Transpalettes	150,00 €
- Kit goulottes d'évacuation	400,00 €
- Élément goulotte supplémentaire	100,00 €
- Brouettes	100,00 €
- Autres matériels manutention	150,00 €

CRICS ET VÉRINS	
- Crics hydrauliques	500,00 €
- Crics a cremaillere	300,00 €
- Verin creux	600,00 €
- Verin plat	400,00 €
- Verin ecarteur	1 000,00 €
- Pompe hydraulique	600,00 €

SOUDAGE	
- Poste ARC	1 000,00 €
- Poste MIG	1 000,00 €
- Poste TIG	1 000,00 €
- Poste plasma	1 000,00 €
- Motosoudeuse	1 500,00 €
- Groupe soudure	3 000,00 €

PALONNIERS À VENTOUSES	
- Palonnier UPG 600	3 000,00 €
- Palonnier UPP 300	5 000,00 €

MANUTENTION VITRAGE	
- Chariot manuel UPT150	700,00 €
- Chariot manuel UPT250	1 000,00 €
- Robot de pose GW625-2	10 000,00 €

CONTAINERS	
- Coffre de chantier	200,00 €
- Container 9 m^3	1 000,00 €
- Container 30 m^3	1 500,00 €

PLATEFORMES INDIVIDUELLES, ÉCHAFAUDAGES ROULANTS	
- Échafaudage roulant	500,00 €
- Plateforme individuelle	150,00 €
- Échelle	150,00 €

LEVAGE DE PERSONNE	1 000,00 €

PESONS ET MASSES	
- Pesons	500,00 €
- Masse de 25 kg	20,00 €

CONVOYEURS À BANDE	1 000,00 €

GROUPES ÉLÉCTROGÈNES	
- Groupe éléctrogene 6 kVA	500,00 €
- Groupe éléctrogene 10 kVA	1 000,00 €
- Groupe éléctrogene 12 / 14 kVA	5 000,00 €

ACCESSOIRES TREUILS D'ÉCHAFAUDAGE	100,00 €

ACCESSOIRES TREUILS À CÂBLE PASSANT	100,00 €

ACCESSOIRES GRUES DE TERRASSE	100,00 €

ACCESSOIRES GRUES DE PUISATIER	100,00 €

ACCESSOIRES MONTE-MATÉRIAUX ET MONTE-MEUBLES	100,00 €

ACCESSOIRES ÉLEVATEURS TÉLESCOPIQUES	100,00 €

ACCESSOIRES CONVOYEURS	100,00 €

ACCESSOIRES ÉCHAFAUDAGES ROULANTS	100,00 €

La force d'un groupe au service de vos projets

HUCHEZ
La qualité d'un fabricant français

LEADER FRANÇAIS DU TREUIL

Véritable référence pour les professionnels du levage, HUCHEZ est, depuis 1945, le premier constructeur français de treuils manuels et motorisés, réputés pour leur qualité, leur robustesse et leur fiabilité. HUCHEZ conçoit, fabrique et commercialise chaque année, en France et à l'international, une large gamme de matériels de levage, standards ou sur-mesure, adaptés aux exigences de tous les secteurs d'activités (Industrie, BTP, Mines et Carrières…).

Tél. : 03.44.51.11.33 · www.huchez.com · contact@huchez.fr

Chastagner Location

LOCATION DE MATÉRIELS POUR LE BTP ET L'INDUSTRIE

CHASTAGNER est depuis 1862, un acteur historique et majeur dans la location de matériels pour le BTP et l'Industrie. Forts d'un parc Location de plus de 3 000 matériels et 7 agences en France, nous nous engageons à vous accompagner et vous apporter la solution adaptée à chaque étape de votre chantier.

Tél. : 01.43.00.14.03 · www.chastagner.fr · contact@chastagner.fr

TELiP
MANUTENTION ET LEVAGE

EXPERT DES MATÉRIELS DE MANUTENTION

Concepteur et fabricant de matériels de manutention spécifiques, TELIP vous propose des solutions de levage et de déplacement de charges personnalisées alliant performance, sécurité et ergonomie.

Tél. : 02.99.96.17.16 · www.telip.fr · contact@telip.fr

Chastagner Location

7 agences à votre service

Nos agences sont ouvertes
du lundi au jeudi de 7 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 18 h et le vendredi
de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

1
PARIS EST
102, rue des frères Lumière
ZI des Chanoux
93 330 Neuilly-sur-Marne
01 43 00 14 03

2
Nouvelle adresse à partir du 1er mars 2021
PARIS OUEST
9, rue Johannes Kepler
ZA de Trappes Elancourt
78 190 Trappes
01 30 05 33 44

3
PARIS NORD
2, rue Edouard Branly
95 220 Herblay
01 34 50 13 31

4
ROUEN
37, rue Désiré Granet
Zone de l'Etang
76800 St-Étienne-du Rouvray
02 35 73 26 30

5
ORLÉANS
122, rue de Champoigny
45 140 Ingré
02 38 69 09 11

6
LILLE
Rue de la Zamin
59 160 Capinghem
03 20 34 42 46

7
DUNKERQUE
4, rue des Artisans, ZA du Lac
59 380 Armbouts-Cappel
03 28 27 00 54

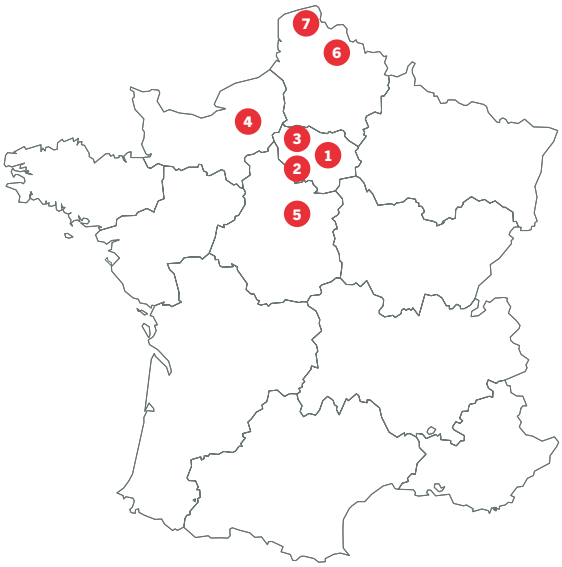

CHASTAGNER Location, SAS au capital de 70 000 € - RCS Bobigny 628 201 956 B - Siège social : 102, rue des frères Lumière - 93 330 NEUILLY-SUR-MARNE
Crédits photos : CHASTAGNER, HUCHEZ, TELIP, Air Products, SSVH, Duarib, JD Neuhaus, Comege, Uplifter, AdobeStock, Lincoln Electric Caru, Sori, Pramac, Dilon, Maber, Imer, Atlas Copco - Réalisation : **www.thalamus-ic.fr** - Décembre 2020.